
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 22 janvier 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie Barbey, Maria Casares, M. Alain de Kalbermatten, M^{me} Sandra Golay, M. Claude Jeanneret, M^{mes} Patricia Richard, Marie-Pierre Theubet et M. Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 11 janvier 2013, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 janvier, à 17 h et 20 h 30, et mercredi 23 janvier 2013, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2012 concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP) ainsi que l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 119 509 223 francs visant à financer à titre exceptionnel l'augmentation des engagements de prévoyance induite par la diminution du taux technique de 4,0% à 3,5% s'agissant des effectifs de la Ville de Genève assurés auprès de la CAP, telle que prévue à l'article 31 des nouveaux statuts de la CAP (PR-998 A/B/C/D)¹.

Suite du premier débat

M. Olivier Fiumelli (LR). Puisqu'il n'y a pas grand-monde dans cette salle, je propose de passer au vote immédiatement... (*Exclamations.*) Je plaisante! Je vais donc parler à l'intention des téléspectateurs... Pour le Parti libéral-radical, cette proposition PR-998, ce projet de réforme de la CAP a été bien mené, au niveau technique, par le comité de gestion de la CAP. Nous sommes tout à fait satisfaits qu'on dote enfin la caisse de la personnalité juridique, conformément

¹ Rapports, 4259.

aux nombreuses demandes du Conseil municipal et, en particulier, du groupe libéral-radical. En consultant le *Mémorial*, je me suis en effet rendu compte que cette demande de doter la CAP d'une personnalité juridique avait été formulée par le Conseil municipal et par le Parti libéral-radical il y a au moins vingt-cinq ans. Sur ce point, nous sommes extrêmement satisfaits d'avoir enfin une caisse de pension autonome à l'égard de l'administration municipale. Par ailleurs, les solutions qui ont été trouvées par le comité de gestion nous conviennent tout à fait.

Ici, j'aimerais vous lire le début d'une lettre du comité de gestion de la CAP, qui écrit à l'ensemble des assurés actifs et des pensionnés: «Mesdames et Messieurs, les instances de la CAP travaillent depuis plusieurs années, avec l'appui de mandataires spécialisés, sur deux projets d'envergure. Le premier vise à modifier la structure juridique de la CAP pour la doter de la personnalité juridique. Le deuxième concerne les mesures structurelles, c'est-à-dire les modifications du plan de prévoyance nécessaires pour garantir l'équilibre financier permettant d'assurer les prestations en cours et promises.»

Dans cette lettre, datée de mars 2012, on nous fait l'éloge de la solution qui a été retenue, de l'ensemble des décisions qui ont été prises par le comité de gestion – qu'on retrouve dans la proposition PR-998 – et, à la fin, on nous explique que le projet est excellent, qu'on s'en réjouit et qu'il faut l'adopter. Cette lettre est signée du président du comité de gestion, un certain Pierre Vanek... (*Exclamations.*)

Je dois dire que je suis tout à fait favorable aux propos énoncés par Pierre Vanek dans cette lettre. Mais c'est peut-être un autre Pierre Vanek que celui qu'on a entendu ce soir... Quoi qu'il en soit, ce Pierre Vanek-là, je le félicite!

Maintenant, comme je l'ai dit, ce projet nous convient au plan technique. Nous validerons le travail fait par les experts actuaires, les réviseurs de la CAP et l'ensemble des personnes qui se sont prononcées sur ce projet. En revanche, au niveau politique, cela nous plaît un peu moins, parce que, une fois le Conseil administratif saisi du projet, il nous semble qu'il aurait pu faire de meilleures choses. La première – M^{me} Salerno l'évoquera peut-être tout à l'heure – concerne l'âge de la retraite. Nous aurions aimé qu'on nous présente de façon concomitante une modification du statut du personnel municipal, pour augmenter l'âge de la retraite à 64 ans. Certes, nous avons bien compris qu'il y avait peut-être – ou peut-être pas – un engagement de la part du Conseil administratif, et qu'au final cet engagement incombait au Conseil municipal... Bref, tout cela n'est pas très clair.

Je vous avoue que nous avons été un peu effrayés par les propos de la commission du personnel et des syndicats en commission des finances, qui nous ont dit très clairement qu'ils pouvaient voter ce projet, mais qu'ils voulaient néanmoins garder dans le statut du personnel l'âge de 62 ans, ce qui revient à dire que,

de 62 ans à 64 ans, la collectivité n'a qu'à payer, un point c'est tout! Voilà, nous, la collectivité, n'avons qu'à payer 30 millions par année! Cela ne nous convient évidemment pas, pas plus que l'attitude du Conseil administratif, qui n'est pas tout à fait claire. On entendra peut-être M^{me} Salerno, dans un moment, s'engager fermement – comme elle l'a plus ou moins laissé entendre en commission, mais pas dans la presse – à nous présenter une proposition modifiant le statut du personnel.

C'est pourquoi je vous présente le premier amendement que nous déposons ce soir, qui consiste à conditionner le succès de cette proposition PR-998, matérialisé par l'apport de 120 millions à la caisse de pension, au relèvement de l'âge de la retraite dans le statut du personnel:

Projet d'amendement

«*Art. 5 bis (nouveau).* – L'apport extraordinaire mentionné à l'article 4 n'est pas versé à la CAP tant que le Conseil administratif n'a pas déposé auprès du Conseil municipal une proposition visant à modifier l'article 38 du statut du personnel de la Ville de Genève pour faire passer l'âge de la retraite des employées et des employés de la Ville à 64 ans.»

Alors, il est possible que cela en choque certains. Mais, pour nous et pour une grande majorité de la population, augmenter l'âge de la retraite pour la majorité des fonctionnaires de la Ville de 62 ans à 64 ans, cela va de soi. Cela va de soi et ce n'est que justice. En effet, peut-être ne le savez-vous pas, Mesdames et Messieurs, mais un certain nombre de fonctionnaires de la Ville doivent aujourd'hui quitter leur emploi à 62 ans, alors qu'ils n'ont pas cotisé suffisamment à la CAP et qu'ils n'ont pas droit à une retraite assez confortable. Or que font ces gens? Ils cherchent un emploi sur le marché privé, mais, comme à cet âge-là on ne trouve évidemment pas grand-chose, ils s'inscrivent au chômage. La Ville, de par son statut qui impose la retraite à 62 ans, produit donc aujourd'hui des chômeurs! C'est quand même un peu curieux, sachant qu'une bonne partie de ces gens souhaiteraient continuer à travailler.

Ensuite, le deuxième point qui, politiquement, ne nous plaît pas, c'est le financement de ces 120 millions. Nous avons bien compris et nous admettons tout à fait, contrairement à d'autres groupes, que ces 120 millions doivent figurer aux comptes de la CAP au 1^{er} janvier 2014. A cet égard, toutes sortes d'idées ont été discutées en commission: on aurait pu imaginer faire un prêt ou transférer des biens immobiliers, mais il s'avère que la meilleure solution aujourd'hui, vu la capacité d'emprunt de la Ville sur les marchés financiers et vu les faibles taux d'intérêts actuels, c'est que la Ville emprunte cet argent et le verse à la CAP au 1^{er} janvier 2014. Nous validons donc cet apport de 120 millions.

En revanche, la question du financement, elle, nous pose problème. Généralement, quand on fait un investissement, il passe par le compte des investissements et par le compte de fonctionnement, via les amortissements, parce qu'on estime que cet investissement va rapporter à terme. Ainsi, lorsqu'on construit une école, on l'amortit sur cinquante ans, parce qu'on estime qu'elle va contribuer au bien-être de la collectivité pendant cinquante ans. En revanche, ici, on ne fait rien de tout cela: on balance 120 millions à la CAP, sans les financer, en creusant la dette et en passant le problème aux générations futures.

Nulle part dans cette proposition on ne dit qui va payer, comment, pourquoi... Nous, Parti libéral-radical, nous ne pouvons pas accepter qu'on se décharge sur les générations futures. Nous proposons donc que ces 120 millions soient financés par un effort exceptionnel de l'administration pendant dix ans. Libre au Conseil administratif de nous dire qui va faire cet effort, soit en supprimant des prestations, soit en améliorant l'efficience dans la fourniture de certaines prestations, soit en faisant supporter ces 120 millions au personnel ou aux dépenses générales. Nous demandons à l'administration de faire un effort particulier pendant dix ans, et c'est le sens de notre deuxième amendement:

Projet d'amendement

«Art. 5 (*nouvelle formulation*). – La dépense prévue à l'article 4 sera financée par une économie équivalente et/ou par des mesures d'efficience, clairement identifiées dans les budgets des exercices 2014 à 2023 de la Ville de Genève.»

Nous pensons que la Ville, qui fait en moyenne, depuis ces douze dernières années, 70 millions de bénéfice par année, peut tout à fait supporter 12 millions d'économies particulières pour financer ces 120 millions sur dix ans. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir ces deux amendements de l'Entente.

M^{me} Martine Sumi (S). Je pense que nous avons un devoir d'explication envers les gens qui nous écoutent et il me semble important que tout le monde puisse saisir les tenants et aboutissants de cette proposition. D'une manière très simplifiée, mais que j'estime néanmoins fidèle par rapport au fonctionnement de la prévoyance sociale, je dirai qu'il convient de comprendre que toute caisse de retraite doit sans cesse veiller à être en mesure d'honorer ses engagements envers les pensionnés. Pour ce faire, elle doit respecter un cadre, qui est la loi fédérale. C'est le minimum. Puis, elle peut améliorer ses prestations, en négociant avec les partenaires, et décider du plan de financement pour assurer lesdites prestations. C'est le cas de notre CAP.

La viabilité dans le temps et dans le respect des paiements à ses pensionnés va découler d'une tension permanente entre ces deux plans. En gros, pour pou-

voir payer les pensions, il faut avoir l'argent en caisse, non seulement pour la fin de chaque mois, mais en se projetant dans les quarante ans à venir, et être prêt à chaque échéance, pour respecter les droits induits qui ont été décidés dans le plan de départ et améliorés par les négociations. Ce fonctionnement est plus simple à comprendre lorsqu'on se trouve dans un système en pleine capitalisation, car, grosso modo, c'est un bas de laine alimenté par l'employeur et l'employé que le marché des capitaux va améliorer, si tout va bien. C'est assez mathématique. L'employé retrouve, au moment de sa retraite, ses économies augmentées des versements de ses patrons successifs, plus, si tout va bien, les plus-values du marché.

Ce fonctionnement n'est pas celui de notre CAP qui, comme plusieurs collectivités publiques, bénéficie d'un système mixte. Cela signifie que le législateur, à Berne, avait été d'accord, au moment de la rédaction de la loi, de convenir que les entités publiques étaient pérennes et que, de ce fait, elles n'avaient pas besoin d'être à tout moment prêtes à faire face à l'entier de leurs obligations envers leurs membres. C'est pour cela que, dès le départ, la caisse de notre Ville, bien avant l'entrée en vigueur de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle), avait organisé son fonctionnement sous la forme d'une capitalisation partielle. Mais, et c'est principalement ce qui nous amène au débat de ce soir, les contraintes légales ont changé. En 1999, un certain M. Serge Beck a déposé à Berne une motion demandant une recapitalisation à 100% de toutes les caisses de droit public. Je vous fais grâce du processus législatif qui en a découlé, pour préciser que le nouveau cadre qui a été décidé impose à nos caisses un système financier mixte, une capitalisation à 80% en l'année 2052, c'est-à-dire un effort étalé sur quarante ans, ou sur deux générations.

Une autre obligation découle de ce changement de paramètres, c'est que, pour pouvoir continuer à bénéficier de cette dérogation au taux plein, c'est-à-dire d'un taux de 80%, il faut impérativement présenter un plan de financement à l'autorité de surveillance. Ce plan doit démontrer, prouver que la CAP se retrouvera, le 1^{er} janvier 2052, avec un taux de couverture à 80%. Actuellement, le taux – on en a déjà parlé ce soir – est à 78%. De plus, autre contrainte, ce plan doit être déposé au 30 juin 2013, pour toutes les raisons exposées dans le projet qui nous a été présenté, ainsi que dans le rapport.

Là où les choses se complexifient encore, c'est que le niveau du taux technique qui calcule le rendement escompté, qui permet de calculer les réserves mathématiques des prestations et, entre autres, des prestations de libre passage, c'est-à-dire le taux qui permet de calculer les engagements de la CAP est imposé à la baisse par une directive DTA4, qui fixe ce taux technique de référence. On n'a pas le choix: sur recommandation de son expert et pour que le plan de financement soit accepté par l'autorité de surveillance, la CAP doit réduire son taux de 4% à 3,5%. C'est obligatoire, sinon on ne pourra pas continuer en système financier mixte.

Or cette baisse du taux technique provoque, en fait, une augmentation des engagements auxquels la caisse doit faire face. De nouveau, à la louche, si votre plan de prestations vous promet 100 francs, avec entre autres un taux technique, ou disons un escompte à 5%, et que votre caisse se voit imposer un escompte à 3,5%, les règles du jeu changent. Cette perte se répercutera sur les prestations et votre caisse devra trouver une solution pour être en mesure d'assurer les 100 francs qu'elle vous a promis dans son plan de prestations. Il convient aussi de relever qu'aujourd'hui ce sont surtout les engagements des pensionnés actuels qui vont augmenter, et qu'ils ne peuvent être mis à la charge de ces derniers, puisqu'on ne peut pas ponctionner des sous chez les pensionnés.

Donc, selon le principe de solidarité, cette baisse de taux technique revient à la charge des actifs. Cela implique de revoir les prestations des actifs, de diminuer le plan de prévoyance – ce n'est pas ce qui a été choisi – ou de trouver un financement complémentaire à la charge de l'employeur. C'est ce que le comité de gestion nous recommande ce soir. Il s'agit, du reste, de la recommandation qui est faite à tous les cantons, qui se trouvent dans la même situation, et aux communes également.

Vous l'avez toutes et tous lu dans la proposition et dans le rapport: il y a des avantages indéniables dans la proposition qui nous est faite ce soir, pour les employés de la Ville et pour une saine gestion dans le temps de la caisse de retraite de notre commune. La CAP demeure ainsi en primauté de prestations, avec un système financier mixte. La répartition des cotisations demeure à charge de deux tiers pour la Ville et d'un tiers pour les employés. Les prestations à la retraite demeurent également dans la cible actuelle des 70% du dernier salaire assuré. Enfin, une chose est indéniable aussi, c'est que l'espérance de vie augmente et, par conséquent, la durée des retraites, proportionnellement.

Un aspect dont on n'a pas parlé ce soir et qu'il me semble important de relever, c'est que toutes les personnes qui ont 55 ans et plus continueront à bénéficier du système actuel. Donc, elles ne sont pas touchées...

Le président. Madame Sumi, il vous faudrait conclure...

M^{me} Martine Sumi. Oui, je termine sur ce point. Les 55 ans et plus ne sont pas touchés par ce projet, ou alors ils le sont de manière avantageuse. En effet, comme l'a souligné le préopinant, certaines personnes arrivant à l'âge de la retraite à 62 ans ont besoin ou envie de continuer à travailler: dorénavant, elles auront la possibilité de le faire si elles le souhaitent, et elles verront ainsi leurs prestations augmenter d'autant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'il y aura une suspension de séance à la fin du premier débat, pour permettre aux groupes de se concerter.

Maintenant, je vous donne lecture d'une motion d'ordre déposée par M. Gauthier, pour Ensemble à gauche, qui dit: «A l'issue de la prise de parole des conseillers municipaux inscrits, le président organise les débats afin que chaque article de la proposition soit débattu et voté dans l'ordre où ils sont présentés, avec les amendements y afférents.» Je donne la parole à M. Gauthier, pour une minute.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois que la motion d'ordre est relativement claire. Il nous semble important de pouvoir mieux structurer nos débats. L'avenir de cette caisse de pension est un sujet très important, pour ne pas dire capital, et je pense qu'il est très important que les personnes qui nous suivent puissent comprendre l'ordre dans lequel nous allons voter, ce que nous allons voter et, chose très importante aussi, qui vote quoi. Je vous remercie, chères et chers collègues, de bien vouloir donner une suite positive à cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 19 non (1 abstention).

Le président. Les orateurs qui étaient inscrits avant le vote de la motion d'ordre sont M. Gauthier, M^{me} Studer, M. Schnebli, M^{me} Figurek, M. Holenweg, M^{me} Perler-Isaaz, M^{me} Wenger, M^{me} Pérez, M. Vanek, M. Buschbeck, M. Ben-naim, M. Velasco, M^{me} Sumi, M. Carasso, M. Sormanni et M. Menoud. En premier, je passe la parole à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, en fait nous ne parlons pas ici de chiffres, de nombres, de pourcentages: nous parlons de gens, de personnes, d'êtres humains. La retraite est une avancée sociale, mais une avancée sociale qui n'est pas exactement comme les autres. Contrairement à une idée reçue, c'est une très ancienne idée, puisqu'on en retrouve la trace jusque dans l'Antiquité, avec l'empereur Auguste qui avait créé le trésor militaire pour ses légionnaires, en l'an 23 avant notre ère! Il avait en quelque sorte inventé la taxe Tobin, en prélevant 5% sur les héritages et 1% sur les ventes de biens. Donc, la retraite n'est pas une idée neuve, même si c'est au XIX^e siècle qu'un certain chancelier Bismarck l'a mise en place, en réponse à l'agitation sociale qui existait dans son pays à l'époque.

A l'époque préindustrielle, les personnes âgées ne pouvaient compter que sur leur famille ou sur la charité publique, pour les aider à vivre leurs vieux jours, et

malheur à celles et ceux qui n'avaient pas de descendance! La retraite est donc une avancée sociale majeure, qui permet à nos aînés de finir leur vie dans la dignité. C'est un droit et ce n'est surtout pas une charité. En Ville de Genève, suite à la négociation qui a été menée et qui a été rappelée à l'instant, l'âge de la retraite est fixé statutairement à 62 ans, avec une extension possible à 64 ans. Cela est consigné expressément dans l'article 38 du statut du personnel de la Ville de Genève.

Nous ne sommes plus dans l'Antiquité, nous ne sommes plus au XIX^e siècle et les conditions sociales ont profondément évolué. Aujourd'hui, c'est clair, les conditions de travail et la nature même du travail ont évolué. En augmentant sans cesse la productivité demandée aux travailleuses et aux travailleurs, n'oublions pas que l'on augmente la pénibilité du travail. Le stress professionnel est un des problèmes de santé publique majeurs – je pense que notre président, médecin de santé publique, ne me contredira pas sur ce point. Avec la généralisation du travail des deux parents – autre aspect à ne pas négliger – le rôle des grands-parents est devenu fondamental, j'en sais quelque chose, j'en parle en connaissance de cause, croyez-moi! La retraite n'est donc plus une mesure strictement humanitaire, mais une nécessité sociétale. Vous aurez compris que, vu la dégradation des conditions de travail et les demandes d'intervention sociale accrue pour les aînés, la fixation à 62 ans de l'âge de la retraite s'inscrit dans une adaptation à notre mode de vie, et non dans des éventuels et prétendus privilèges qu'auraient les fonctionnaires.

Aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, la majorité veut bétonner le débat sur l'âge de la retraite, en le fixant à 64 ans, alors que le statut du personnel le prévoit à 62 ans. On nous dit qu'on va négocier avec le personnel... Mais il n'y aura rien à négocier! Si nous acceptons cette proposition en l'état, les négociateurs du Conseil administratif diront aux représentants du personnel que, le Conseil municipal ayant voté 64 ans, il n'y a plus rien à discuter. Circulez, il n'y a rien à voir! Pour notre part, nous n'acceptons pas ce marché de dupes, qui force la main du personnel et de ses représentants en utilisant les modifications de la CAP pour, par la bande, péjorer le statut du personnel et revenir sur l'avancée sociale importante que constitue l'âge de la retraite à 62 ans.

Je reviendrai, nous reviendrons sur d'autres aspects de la question qui nous est soumise aujourd'hui, notamment sur les amendements déposés par notre groupe. Je vous remercie de m'avoir écouté!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Mon intervention concerne un aspect des prestations. Nous ne sommes pas égaux ni égales devant la retraite. Si de nombreuses personnes demandent aujourd'hui individuellement à poursuivre leur activité professionnelle jusqu'à l'âge légal de la retraite, c'est en général en fonction d'un

parcours atypique: un divorce, des emplois à temps partiel, des périodes de chômage ou une interruption de carrière pour s'occuper d'enfants en bas âge. Qui sont les personnes qui se trouvent dans une telle situation? Ce sont le plus souvent des femmes qui ont peu cotisé. N'oublions pas que les assurances sociales sont toujours source de nombreuses discriminations, parce qu'elles sont conçues sur le modèle «masculin» d'un travail à plein temps sans interruption de carrière. Le système de prévoyance professionnelle basé sur la capitalisation pénalise les femmes dans leur droit à une retraite décente. De nombreuses femmes plongent ainsi dans la pauvreté au moment de la retraite.

Quelques chiffres: 28% des femmes actives ne disposent d'aucune prévoyance professionnelle, leur salaire étant trop bas, alors que seulement 8,6% des hommes se trouvent dans cette situation. Pour les femmes sans activité professionnelle, une sur deux n'a pas de deuxième pilier. L'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) met en évidence, dans une étude approfondie publiée en 2008 sur la situation économique des rentiers AVS, qu'un risque accru de pauvreté existe, entre autres groupes, pour 40% des femmes élevant seules leurs enfants, et pour un quart des femmes seules en âge d'exercer une activité lucrative. Cette étude confirme, une fois de plus que, quel que soit leur âge et le revenu que les femmes tirent de leur activité, celui-ci est systématiquement inférieur à celui des hommes. Cette inégalité se retrouve renforcée au moment de la retraite. N'oublions pas que le système actuel correspond à une individualisation de la prévoyance vieillesse, à un chacun pour soi, système qui n'est pas basé sur la solidarité entre hommes et femmes.

Revenons à la CAP. Au niveau du personnel de la Ville de Genève, de nombreuses personnes – pour la plupart, des femmes – ont un parcours atypique, ou plutôt typique pour bien des femmes, qui les pénalise au moment de la retraite. De plus, la Ville emploie des personnes qui n'entrent même pas dans les critères de la CAP, avec un taux d'activité très partiel ou variable; je pense aux emplois avec des contrats de durée déterminée ou aux intermittents. Nous affirmons que chaque employé devrait bénéficier dès le premier jour de travail d'une caisse de retraite digne de ce nom.

Le statut du personnel de la Ville permet actuellement, à certaines conditions, de continuer à travailler au-delà des 62 ans pour améliorer la perspective de rente. Le report de l'âge de la retraite à 64 ans mettra à néant cette possibilité individuelle d'améliorer la rente entre 62 et 64 ans. En ce sens, le nouveau plan de la CAP aura des conséquences régressives. Nous voulons une retraite décente pour toutes et pour tous. C'est pour cette raison que nous voulons garder cette possibilité d'amélioration des conditions de retraite en fin de carrière. Justement, les femmes ayant peut-être moins travaillé, lorsque leurs enfants étaient jeunes, ont plus tard la possibilité de reprendre une activité professionnelle ou d'augmenter leur temps de travail, au moment où les enfants deviennent autonomes. Mainte-

nir l'âge de la retraite à 62 ans permet à celles et ceux qui n'ont pas eu la carrière type de prolonger jusqu'à 64 ans et, ainsi, d'avoir accès à une situation plus équilibrée. La Ville doit rester exemplaire en matière des conditions de travail de son personnel. Ensemble à gauche propose donc le maintien de la retraite à 62 ans.

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aimerais également revenir sur le relèvement de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. C'est bien la partie la plus détestable de cette transformation de la CAP qui nous est proposée ce soir, et j'en soulignerai deux aspects particulièrement délétères. Le premier, c'est le signal politique, le message que l'on donne. Genève est une ville riche, la CAP est une caisse saine... (*Remarques.*) Oui, faites la comparaison avec les autres villes suisses, comparez les budgets de la Ville de Genève, le patrimoine et le taux de couverture de la CAP, avec d'autres – notamment la caisse de pension du Canton – et vous verrez que la CAP se porte beaucoup mieux que d'autres.

Ensuite, et là je me tourne vers ma gauche, à Genève le poids de la gauche est beaucoup plus fort que dans d'autres villes. Or, c'est justement notre Ville, notre Conseil municipal, avec cette caisse qui est dans une situation financière encore saine, qui devrions relever l'âge de la retraite des employés de la Ville. C'est donner là un signal vraiment délétère. Je ne sais pas comment nous pourrions, au niveau fédéral, nous opposer au relèvement de l'âge de l'AVS proposé dans la révision de l'AVS, si nous ne sommes pas capables de défendre l'âge de la retraite ici, en Ville de Genève, dans les conditions particulièrement privilégiées que nous connaissons.

Ce relèvement est donc délétère au niveau du message, mais aussi au niveau des effets concrets. Mon prédécesseur Pierre Gauthier a déjà évoqué quelques effets de cette hausse de l'âge de la retraite. Quant à moi, j'aimerais évoquer ses effets sur l'emploi. M. Fiumelli, qui a présenté l'amendement de l'Entente pour fixer cette hausse dans le statut du personnel, a réussi à contourner la réalité, en disant qu'augmenter l'âge de la retraite permettait de combattre efficacement le chômage. Non, revenons sur terre! Vous avez peut-être lu le rapport de l'Organisation internationale du travail, sorti hier, sur la situation de l'emploi dans le monde, en Europe, en Suisse. Il est de notoriété publique aujourd'hui que la crise s'aggrave, et avec elle le chômage, tout particulièrement – c'est souligné dans le rapport de l'OIT – le chômage des jeunes. Or la mesure proposée aujourd'hui, consistant à relever l'âge de la retraite pour toute une catégorie de personnes employées dans le secteur public, au lieu d'aider à combattre le chômage, notamment celui des jeunes, contribuera à rendre plus difficile la solution de ce problème. Si l'on fait travailler plus longtemps celles et ceux qui ont un emploi, ce sera encore plus difficile pour celles et ceux qui n'en ont pas d'en trouver un.

C'est d'une logique basilaire et l'Entente devrait revoir les positions idéologiques qu'elle nous expose ce soir. L'augmentation de l'âge de la retraite n'est pas une mesure qui aide à sortir de la crise, bien au contraire: dans le contexte actuel, c'est une mesure qui l'aiguise, qui rendra encore plus difficile la recherche d'un emploi, pour une partie des jeunes à Genève. Voilà une raison supplémentaire pour maintenir l'âge de la retraite à 62 ans, et ne pas l'augmenter.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'intervenir d'une manière générale. Nous, Ensemble à gauche, souhaitons affirmer que nous sommes contre la capitalisation à outrance des caisses de pension, contre le placement de l'argent public dans les casinos boursiers, pour le renforcement de l'AVS et notamment pour le soutien aux initiatives telles que AVSplus, initiative lancée par l'Union syndicale suisse.

Mais tentons de voir comment nous sommes arrivés au débat de ce soir, comment nous, Ville de Genève, devons nous occuper de capitaliser une caisse de pension à hauteur de 120 millions, alors même que notre collectivité publique a un budget de 1,2 milliard de francs, et tout cela sur le dos des travailleuses et travailleurs. En l'occurrence, nous en sommes là à cause des mensonges que la droite nous sert et parce que beaucoup croient que les finances des caisses de pension sont mauvaises. Comme l'a rappelé M. Menoud du Mouvement citoyens genevois tout à l'heure: ce ne sont que des mensonges!

Mesdames et Messieurs, l'argument nauséabond qu'on nous sert, c'est que l'espérance de vie augmente. Alors, certes, les retraitées et retraités vivent plus longtemps. Chaque année, leur espérance de vie augmente de 0,5%. Mais, depuis 1985, la somme des richesses produites en Suisse, décrite par le PIB (produit intérieur brut), a augmenté en moyenne de 3%. Donc, ce qu'on ne nous dit pas, volontairement, c'est que la génération de richesses est six fois supérieure à l'augmentation de l'espérance de vie. On produit en Suisse six fois plus de richesses que ce qui serait nécessaire pour compenser l'augmentation de l'espérance de vie. Les caisses de pension ne sont donc pas du tout en péril, c'est une grosse arnaque. Il est inutile de recapitaliser à outrance les caisses de pension, en tout cas dans l'état actuel des choses.

Comme le rappelle mon camarade Pierre Vanek dans son excellent rapport de minorité, c'est un groupe politique de droite ici présent, le Parti libéral-radical, qui a demandé l'audition en commission des finances de l'entreprise Pittet Associés, spécialistes reconnus de la problématique des caisses de pension publiques. L'expert auditionné s'est lui-même exprimé contre la recapitalisation massive imposée aux caisses de pension publiques... (*Protestations.*) En effet, comme vous le savez, le deuxième pilier et donc les caisses de pension ont l'obligation de placer les capitaux des assurés – vous et moi, Mesdames et Messieurs – dans des

placements de différents ordres, diversifiés, à savoir obligations, actions, immobilier. Or, il est inutile de vous rappeler que les obligations et actions sont des placements peu sûrs, dont nous avons pu toutes et tous constater les effets pervers au niveau mondial.

Or, notre groupe Ensemble à gauche ne souhaite pas jouer l'argent des contribuables au casino, ou déléguer des caisses de pension pour le faire. Nous voyons que toutes les caisses de pension sont maintenant concernées par ce problème, que ce soient les caisses de pension du secteur privé, celles de l'Etat ou des communes. Chaque fois, on nous sert la même rengaine: il n'y a plus d'argent, les gens vivent plus longtemps, il faut donc cotiser plus longtemps et donc augmenter l'âge de la retraite... Tout cela nous est martelé depuis de nombreuses années, au point que certaines et certains y croient et votent même pour des lois qui alimentent ce cercle vicieux. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, on nous ment volontairement; on nous fait croire que la capitalisation des caisses de pension est un sujet éminemment technique et que seuls les experts peuvent comprendre cela. Par conséquent, nous devrions croire ces experts les yeux fermés, car ils veulent notre bien.

Eh bien, non, Ensemble à gauche dit stop! Cela suffit, nous en avons assez d'être pris pour des idiots, de même que la population. Il est inadmissible, irresponsable de continuer à laisser véhiculer de telles âneries et de prendre nos concitoyennes et concitoyens pour des vaches à lait. Cela suffit de cotiser chaque mois pour qu'on place notre argent dans des fonds de placement aléatoires. Nous le disons haut et fort, Mesdames et Messieurs: les caisses de pension sont en excellente santé, elles ont d'énormes réserves et n'ont absolument pas besoin d'être recapitalisées, et sûrement pas au niveau du deuxième pilier.

Les syndicats le rappellent, et notamment le SSP dans son journal *Services publics* du 21 décembre 2012, je cite: «D'après l'Office fédéral des statistiques, entre 1992 et 2010, la productivité horaire du travail a augmenté de 22%. Il faut dès lors moins d'heures de travail et moins de main-d'œuvre pour produire la même quantité de richesse. Ce gain de productivité n'a jamais été répercuté sur les salaires réels, qui n'ont augmenté que de 6,4% pendant la même période, ni même sur les rentes. Ce sont donc les patrons et leurs actionnaires qui ont empêché la différence. Ainsi, l'argent pour financer les retraites ne manque pas. S'il y a un problème, c'est bien au niveau de la redistribution de la richesse produite, puisqu'une part croissante de celle-ci finit dans les poches du patronat et de ses actionnaires. Malgré cette situation, l'AVS a clôturé ses comptes 2011 avec un excédent de 1 milliard de francs.»

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, ce que nous devrions renforcer, c'est bel et bien l'AVS, le premier pilier qui, lui, est parfaitement solidaire. Et cela, la population le comprend bien. Il n'est pas besoin d'être des experts et

de comprendre tout le processus technique. La population est loin d'être idiote. Ensemble à gauche n'a pas cautionné et ne cautionnera pas la propagande mensongère de la droite, qui prétend sans cesse que l'on ne peut pas payer des retraites convenables. La droite qui est au pouvoir au niveau cantonal, mais aussi au niveau fédéral – car c'est à Berne qu'on a décidé de nous imposer un taux de couverture à 80% d'ici à 2050...

Le président. Il vous faut conclure, Madame...

M^{me} Vera Figurek. Ce sont les membres de la droite qui, depuis 2003, font subir aux salariés différentes mesures, dont la diminution du taux de rendement, la diminution du taux de conversion, la diminution du taux technique et la création d'une réserve de fluctuation de valeurs. Ce sont eux qui, par cette dernière mesure, ont imposé une accumulation de capital supplémentaire de 84 milliards qui ne peuvent pas servir pour les prestations. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'aurais tant d'autres choses à vous dire, mais je dois conclure. Notre groupe Ensemble à gauche soutiendra au niveau fédéral les différentes initiatives pour le renforcement de l'AVS et, au niveau de la Ville de Genève, ce soir, nous vous invitons à suivre tous les amendements proposés par Ensemble à gauche, faute de quoi nous n'aurons aucune garantie que les travailleuses et travailleurs ne devront pas supporter tous les méfaits générés par une politique de droite depuis de nombreuses années.

M. Pascal Holenweg (S). Nous n'aurions pas assez de toute cette session extraordinaire pour dire tout le mal que nous pensons du système même du deuxième pilier et de la prévoyance professionnelle. Je remercie M^{me} Figurek de l'avoir fait, cela m'évite de le faire et me permet de passer directement à un certain nombre de points plus précis.

Nous voudrions pouvoir, ici, refaire le système de retraite, nous débarrasser du système de la prévoyance professionnelle, balancer les centaines de milliards qui ont été pompés soit sur les salaires des salariés soit sur les cotisations patronales, les balancer dans l'AVS pour la consolider et en augmenter les rentes. Malheureusement, nous ne sommes pas encore la Commune avec un grand C, nous ne sommes toujours que la commune avec un petit c. Nous ne sommes pas souverains dans nos décisions, nous sommes tenus par un droit qui n'est pas le nôtre, un droit fédéral qui a institué ce système dont on ne peut dire qu'une chose, c'est que nous n'en voulons plus.

La Ville de Genève ne va pas injecter 120 millions dans la CAP parce qu'elle en a envie, mais parce que la loi fédérale et la baisse du taux technique de référé-

rence le lui imposent. Mais si elle n'a plus rien à dire sur cette obligation qui lui est imposée, elle a tout à dire sur ses modalités et sur la répartition de son coût entre elle, comme employeur, et ses employés et retraités. C'est de cela que nous avons à discuter ce soir. Il est indispensable de faire le portrait général de la situation et de réinsérer ce débat dans le contexte de la prévoyance professionnelle et du deuxième pilier, mais il est indispensable aussi de sortir de cette discussion avec une décision portant sur notre malheureuse caisse de retraite municipale et des Services industriels.

Le Conseil administratif et nous avons le choix de faire payer plus ou moins les contribuables, les salariés des collectivités publiques, qui sont aussi des contribuables – j'y reviens pour relever le caractère profondément absurde de la distinction qui a été faite régulièrement par la droite entre les contribuables et les employés de la fonction publique. Je rappelle que tous les employés de la fonction publique de la Ville de Genève sont des contribuables de la Ville de Genève et que, quand nous faisons payer les contribuables, nous les faisons payer eux aussi. Nous les faisons même payer deux fois: une fois en tant que cotisants et une deuxième fois en tant que contribuables. De la même manière, nous faisons payer les retraités une fois en tant que rentiers et une deuxième fois en tant que contribuables de la Ville de Genève. Tous les employés de la fonction publique municipale genevoise sont contribuables de la Ville de Genève et une bonne partie des employés des Services industriels, ceux qui habitent en Ville de Genève, sont aussi des contribuables. Quand nous faisons payer les contribuables, nous faisons aussi payer les employés de la fonction publique. Il n'y a pas là de privilèges à défendre, mais une répartition des coûts à faire.

Nous voudrions bien nous passer de faire cette répartition des coûts, nous voudrions bien nous passer du deuxième pilier et de la prévoyance professionnelle et compter sur une AVS qui soit réellement un système de retraite populaire assurant des conditions de vie et un niveau de vie suffisants aux rentiers. Actuellement, la loi fédérale ne nous le permet pas et il faut que nous changions cette loi; nous n'avons pas la possibilité de le faire au Conseil municipal et nous nous réservons de le faire par des initiatives fédérales.

Maintenant, je reviendrai sur un certain nombre de positions et de propositions défendues en particulier par la droite. On a entendu tout à l'heure le Parti libéral-radical dire qu'il n'accepterait pas cette proposition, si on ne modifiait pas d'autorité, verticalement, sans discussion, sans négociation, le statut du personnel, pour faire passer dans ce statut l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. On nous bassine depuis 1937 avec le partenariat social et la paix du travail, et aujourd'hui les héritiers de ceux qui nous bassinaient dès 1937 viennent nous dire qu'il faut cesser de négocier avec les syndicats et avec les représentants du personnel, et qu'il faut imposer sans discussion, sans négociation, sans contrepartie, une augmentation de l'âge de la retraite dans le statut du personnel.

Ce statut est un contrat. Or un contrat se négocie entre deux parties. Mesdames et Messieurs, si vous prenez la décision tout seuls, ce n'est plus un contrat, ce n'est plus une négociation: cela s'appelle un diktat ou un ukase. Et, si vous justifiez le maintien du fameux système de partenariat social à la suisse par des ukases et des diktats, vous faites plus que nous n'avons jamais fait à gauche en le critiquant: vous le démolissez! Prenez-en la responsabilité; nous ne serons pas forcément contre la démolition de ce système et de cette pratique, mais assumez-la complètement!

Il n'y a plus de négociation, plus de partenariat social, quand un des partenaires décide, sans consulter l'autre, de porter, par exemple, dans le statut d'un personnel municipal qui compte plusieurs milliers de personnes, l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. C'est la raison pour laquelle il me paraît évident qu'il faut refuser la proposition du Parti libéral-radical d'inscrire, ou de demander au Conseil administratif d'inscrire dès maintenant le passage de la retraite de 62 à 64 ans. C'est la négation de tous les discours tenus jusqu'à présent sur la nécessité de la négociation. Nous ne tenons pas forcément au partenariat social tel qu'il est défini, mais nous tenons à un minimum de cohérence politique. La cohérence politique, en l'occurrence, consiste à ne pas dire une chose et à en faire une autre, à ne pas dire qu'on est pour le partenariat social, mais qu'on impose son diktat, s'agissant du statut du personnel.

Je ferai une dernière remarque sur la manière dont on va financer ces 120 millions de francs. Une proposition du Parti libéral-radical, sauf erreur, a fait l'objet d'une critique tout à fait pertinente de M. Bertinat. Cette proposition visait à compenser les 120 millions que la Ville va verser dans la caisse par des économies de 12 millions pendant dix ans, c'est-à-dire dix ans de suppression totale de la subvention au Grand Théâtre, par exemple. M. Bertinat a produit une critique tout à fait pertinente de cette proposition du Parti libéral-radical, en la qualifiant de mesure punitive. C'est effectivement une mesure punitive, mais pour punir qui, de quoi? Punir ceux qui ont voté en commission des finances la proposition du Conseil administratif, ou punir ce Conseil municipal qui s'apprête éventuellement à la voter? Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que cette conception de la punition collective pour des prises de position que vous avez soutenues? Qu'est-ce que cela? La cinquante et unième nuance de Grey? La revisitation des aventures du banquier Stern? Nous ne sommes pas ici pour faire l'éloge du masochisme politique... (*Remarques.*) On peut le faire, mais ailleurs et pas devant les caméras; on le fera éventuellement en pratique, mais je garde le fouet...

Nous ne sommes pas ici pour faire l'éloge du masochisme politique, mais pour prendre une décision sur la caisse de retraite. Toutes les propositions consistant à compenser ces 120 millions par des économies équivalentes, sur une année ou sur dix ans, sont absurdes, parce qu'elles reviennent à faire payer la recapitalisation d'une caisse de retraite par des réductions de subventions ou des non-

engagements de personnel, qui n'ont rien à voir avec cette recapitalisation. Vous creusez un trou pour en boucher un autre. S'il y a nécessité de recapitaliser, on recapitalise, mais on ne fait pas payer cette recapitalisation par des économies budgétaires qui n'ont aucun sens et aucun rapport avec ladite recapitalisation...

Le président. Monsieur Holenweg, il vous faut conclure...

M. Pascal Holenweg. Je conclus, quitte à m'offrir le plaisir de revenir plus tard sur quelques points, puisque nous sommes convoqués ici jusqu'à 10 h demain matin... J'insiste une fois de plus sur un élément que j'ai déjà évoqué: il est absurde, il n'est pas acceptable d'opposer, dans un débat comme celui-ci, les contribuables et les salariés de la Ville, d'abord parce que les salariés de la Ville sont aussi des contribuables, ensuite parce qu'en tant que salariés de la Ville ils sont au service de tous les contribuables.

Les travailleurs de la Voirie vident les ordures de tous les contribuables. Les employés de la Ville de Genève travaillent pour l'ensemble des contribuables de la ville. Ils paieront, ou ils risquent de payer par un allongement de l'âge de la retraite: cela suffit! Il n'est pas indispensable de leur faire payer, en plus de ce qu'ils paient déjà, ce que vous ne voulez pas faire payer aux contribuables les plus riches. Car je vous rappelle tout de même que l'impôt est progressif, alors que les cotisations aux caisses de retraite sont proportionnelles. C'est-à-dire qu'en voulant faire payer moins les contribuables et plus les employés vous voulez simplement faire payer moins les plus riches des contribuables et faire payer un peu plus les moins bien payés de nos employés!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, les Verts voteront cette proposition telle qu'elle nous a été présentée par le Conseil administratif. Elle concerne quelque 11 000 assurés, 43 communes et les Services industriels de Genève. Elle a fait l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux, les employés et les employeurs que sont les collectivités publiques. Cette proposition a recueilli un large consensus; elle a été soutenue par l'ensemble des personnes autour de la table des négociations. Le plan qui nous est soumis aujourd'hui, et qui a été étudié en commission, reste un excellent plan de prévoyance, un plan généreux, en comparaison avec d'autres caisses, car le rapport ici est toujours en faveur des employés. Aussi, nous, les Verts, y souscrivons, mais en faisant toutefois quelques observations.

En préambule, je relèverai – cela a déjà été largement évoqué – que les Verts ont également éprouvé une certaine frustration par rapport à cette proposition, du

fait que nous n'avions guère le choix, si ce n'est de la refuser. En effet, cette proposition nous est arrivée sous forme de paquet ficelé, sans proposition d'amendement, sans possibilité de la modifier, puisqu'elle avait fait l'objet d'une large concertation. Or il est toujours très désagréable d'étudier une proposition sans pouvoir l'amender. De même, le séquençage prévu par le Conseil administratif dans ce processus nous a aussi posé quelques problèmes, car tout n'est pas réglé. On en a parlé: subsiste notamment l'incompatibilité avec le nouveau statut du personnel de la Ville et le plan de retraite pour le Service d'incendie et de secours (SIS). Enfin, on a aussi évoqué le fait que nous n'avions pas assez de temps pour étudier cette proposition. Mais, finalement, à quoi bon avoir du temps, Mesdames et Messieurs, dès lors qu'un paquet ficelé est à prendre ou à laisser?

Cela dit, nous avons néanmoins reçu beaucoup d'informations. Le Conseil administratif, avec ses services, s'est largement attaché à répondre à nos nombreuses questions. Donc, au-delà de ces quelques frustrations, le groupe des Verts a décidé d'approuver cette proposition, parce qu'elle est équilibrée, parce qu'elle satisfait aux exigences fédérales et parce qu'elle préserve l'essentiel du plan de retraite pour les employés concernés. Ce plan de retraite s'inscrit dans une cohérence du service public et reste finalement incomparable, par rapport aux prestations d'autres caisses publiques et privées.

Alors, qu'en dire de plus à ce stade? Tout d'abord, première observation, il s'agissait, avec cette proposition, de donner une personnalité juridique à la CAP. Cette décision s'est accompagnée d'un nouveau plan de prévoyance, visant à garantir les prestations en cours et futures, dès lors que se posait un problème structurel de financement des retraites à long terme, eu égard au ratio entre le nombre de pensionnés et celui des actifs cotisants. Puis, en dernière ligne droite est venue s'ajouter cette fameuse directive sur la baisse du taux technique de 4% à 3,5%. La conséquence mécanique de cette baisse a été un besoin d'engagement supplémentaire pour la caisse, dont il a été décidé, après négociation, que les employeurs le prendraient en charge – je veux parler des fameux 120 millions que nous devons aussi voter. Toutes ces contraintes ont impliqué que les communes et les SIG approuvent rapidement, avant le mois de juin – là aussi, on pourrait critiquer le timing – la création de cette nouvelle CAP, de sorte qu'elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Donc, si on veut conserver le plan de prestations et les retraites actuelles pour l'ensemble des collectivités concernées, il faudra approuver cette proposition PR-998 avec le crédit extraordinaire qui l'accompagne.

Deuxième observation: il est vrai que ce qui a occupé principalement la commission des finances, c'était la question de savoir comment la Ville allait financer ces 120 millions. A cet égard, il convient de souligner l'effort considérable de la Ville – des communes, mais surtout de la Ville – au vu de la situation économique causée par l'abaissement du taux technique. Mais, en l'occurrence, il y a symétrie des efforts: les employés travaillent deux ans de plus et cotisent cinq années

de plus, pour obtenir une rente équivalente, et l'employeur, de son côté, finance ce manco de 120 millions. Et la marge de manœuvre du Conseil municipal porte sur la façon de financer ces 120 millions, et non pas sur le plan de prévoyance ou sur la nécessité ou non de financer ces 120 millions. En effet, le Conseil administratif nous a expliqué en long, en large et en travers qu'il n'était pas possible de faire autrement si on veut conserver le même niveau de prestations au 1^{er} janvier. Notre marge de manœuvre porte sur la façon de financer ces 120 millions. Certains prétendent qu'il n'y a aucune obligation de les décaisser. Nous, les Verts, avons retenu le positionnement politique et économique du Conseil administratif à cet égard. Démonstration chiffrée à l'appui, nous avons compris que la position la plus pragmatique et la plus économique était d'effectuer un versement unique auprès de la nouvelle structure, avant le 1^{er} janvier.

J'en viens à notre troisième observation. Ce qui a beaucoup préoccupé la commission des finances mais également le groupe des Verts, c'est l'adéquation avec le statut du personnel, la question du personnel uniformé du SIS qui n'est pas réglée, et les mesures compensatoires. Nous avons bien compris qu'au départ le Conseil administratif avait l'ambition de présenter une proposition qui réglerait le tout, mais que cela n'a pas été possible pour une question de temps. Le Conseil administratif a donc choisi de mettre la priorité sur la conformité avec la législation fédérale pour 2014.

Au total, Mesdames et Messieurs, nous voici devant un plan de financement, négocié avec les partenaires sociaux au sein de la CAP, qui prévoit toujours une caisse à primauté de prestations, avec 70% du dernier salaire assuré, une retraite à 64 ans et une durée de cotisation de 40 ans, pour obtenir une retraite équivalente...

Le président. Madame Perler-Isaaz, il vous faut conclure. Vous pourrez reprendre la parole, si vous le souhaitez...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Je termine, Monsieur le président. Je voudrais encore attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur les conséquences d'un refus, qui équivaldrait à la liquidation de la caisse. Les Verts ne se lanceront pas dans cette option et ne prendront pas cette responsabilité-là. Nous ne prendrons pas la responsabilité d'un démantèlement pur et simple de la caisse de prévoyance des communes et de la Ville de Genève. Ce serait du reste un risque majeur de démotivation pour les employés, démotivation qui conduirait probablement à une baisse de qualité du service public. Je rappelle que les caisses de pension publiques ont été des précurseurs dans la conquête et l'évolution des plans de retraite. Il s'agissait de compenser, à l'époque, des salaires dans la fonction publique qui étaient trop modestes.

Hormis ce plan, le Conseil administratif nous soumettra d'autres propositions sur les mesures de compensation et sur la révision du statut et de son règlement d'application. A ce moment-là, nous aurons l'occasion, en tant que conseillers municipaux, d'affirmer que la Ville doit revoir sa politique de retraite, afin que les employés puissent rester ou partir plus vite, c'est-à-dire de promouvoir une certaine flexibilité. J'en viens là au discours d'Ensemble à gauche qui parle de la retraite à 62 ans: pour notre part, nous serions plus flexibles...

Le président. Il vous faut vraiment conclure...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Nous souhaitons une politique orientée vers l'avenir, une politique progressiste en Ville de Genève. En conclusion, nous, les Verts, nous prendrons nos responsabilités, tout comme le Conseil administratif, la CAP et l'Association des communes genevoises, et nous voterons ce plan avec l'amendement du Conseil administratif

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, ce soir on n'arrête pas de parler de l'augmentation de l'espérance de vie, et ce sont évidemment des jeunes personnes qui en parlent. Vous imaginez bien que les gens de mon âge en sont ravis, mais il semble néanmoins que les personnes de mon âge ou plus âgées coûtent très cher à la population et très cher aux assurances qu'elles ont payées, que ce soit les caisses de retraite ou d'autres. Alors, j'ai une proposition à faire: c'est l'euthanasie! Ainsi, on paiera toute sa vie et à 65 ans, bonsoir Messieurs Dames! Je veux dire par là que l'argument est débile! Passer quarante ans de sa vie à travailler pour la collectivité me paraît un sacrifice largement suffisant pour justifier une bonne retraite. A partir de là, je ne vois pas ce qu'on pourrait dire de plus.

Puis, on nous parle aussi des 120 millions. Je ne suis pas une technicienne, une spécialiste des assurances ou des questions de retraite, mais je vais l'expliquer comme je l'ai compris: on a décidé que la CAP devait avoir une personnalité juridique autonome, ce qui veut dire que la petite va partir, quitter la maison... Elle ne part pas pour se marier, mais on va quand même lui donner un petit pécule, à savoir 120 millions. Ces 120 millions serviront, en premier lieu, à payer les retraites de ceux qui sont déjà retraités, pour éviter de faire porter toute la charge aux actifs. C'est ainsi que je l'ai compris. Toutes les communes ont accepté de faire ce sacrifice, de payer cette part, mais nous, Ville de Genève, commune riche comme il en est peu dans le monde, nous commençons à chipoter en disant qu'on pourrait, par exemple, supprimer des services. En l'occurrence, je propose que nous créions dix services et que nous les supprimions un par un et un par an. Ainsi, cela durera dix ans, comme le proposait M. Fiumelli. Quant

à supprimer des prestations, je voudrais savoir à quelles prestations on pense. Quelles prestations le Parti libéral-radical envisage-t-il de supprimer pour compenser ces 120 millions? (*Remarques.*) Non, les jetons de présence ne sont pas compensés, en effet!

Par ailleurs, aujourd'hui, tout le monde se plaint de la dette, mais nous n'avons pas de dette! Une dette, ce serait une dette de fonctionnement. Une dette d'investissement, c'est un investissement, c'est-à-dire quelque chose qui rapporte. Alors, on ne peut pas venir pleurer sur l'augmentation de la dette, car nous ne sommes pas endettés. Ces 120 millions sont une nécessité pour que fonctionne cette nouvelle caisse. Ce sera une opération *one shot*: il n'est pas question de payer tous les deux, trois ou quatre ans, comme le prétendaient certains conseillers municipaux. Il s'agit simplement de permettre à la caisse de prendre son autonomie dans les meilleures conditions possibles. Alors, de grâce, Mesdames et Messieurs, arrêtez de mettre en avant ces 120 millions et venez-en au fait!

En l'occurrence, le fait, c'est que la droite veut, depuis toujours, augmenter le temps de travail. Passer de 62 ans à 64 ans, c'est une absurdité, une contradiction. Durant les années 1930, années de crise, on a voté les 40 heures hebdomadaires, ce qui a notamment permis aux patrons de créer plus d'emplois. Là, on est en train de faire l'inverse: on prétend être en période de crise – je dis bien qu'on le «prétend» – et on propose de faire travailler les employés deux ans de plus, ce qui est totalement absurde, économiquement et humainement. C'est pourquoi je vous demande de voter ces 120 millions et de passer à un autre type de discussion, qui soit plus honnête.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Comme ma collègue et plus encore, je ne vais pas faire semblant d'être une technicienne ou une spécialiste des caisses de retraite. Néanmoins, j'aimerais relever quelques points. M^{me} Wenger attaquait la droite à propos de la retraite à 64 ans et, pour ma part, j'ai entendu un lapsus de la part de M^{me} Perler-Isaaz – enfin, je ne sais pas si c'en était vraiment un – qui disait que les Verts étaient plus flexibles qu'Ensemble à gauche... En l'occurrence, c'est peut-être que nous, Ensemble à gauche, sommes tout simplement à gauche! En tout cas, la retraite à 62 ans est un engagement de l'Alternative que nous n'entendons pas renier. Je regrette que les socialistes et les Verts, ce soir, pensent qu'il s'agit d'un point sur lequel on peut revenir. Voilà!

En ce qui concerne le rapport, je l'ai lu, mais je n'ai pas tout compris. Je n'ai même pas compris grand-chose, comme sans doute un certain nombre de personnes dans cette salle, et je veux avoir l'honnêteté de le dire. Néanmoins, je regrette que certaines informations manquent, de l'aveu même des commissaires à la commission des finances. J'ai pris la peine de consulter la brochure bleue, contenant les annexes à la proposition, et je me suis aperçue, en fin de

compte, qu'il y avait eu une consultation réalisée auprès des Services industriels de Genève en 2008. Alors, je me dis que cela date, que nous sommes en 2013, que l'eau a coulé sous les ponts et que d'autres choses ont peut-être été envisagées entre temps...

En l'occurrence, ce que je trouve particulièrement détestable ce soir, sur les différents bancs, c'est qu'on essaie de nous faire croire que nous n'avons pas le choix, que nous sommes obligés de passer par là. Je vais reprendre un terme de M. Pagani, en l'interpellant: sommes-nous vraiment obligés de passer par cette seringue-là, et pas une autre? Une autre voie aurait-elle été possible? Aurait-on pu demander leur avis aux SIG?

Je sais que l'un de mes collègues a posé la question en commission des finances. Il a demandé à ce que les SIG soient auditionnés, mais cela lui a été refusé. Donc, ce soir, puisqu'on est en train de discuter sur un travail qui apparemment été bâclé, de l'aveu même d'une majorité des commissaires, qui se sont même excusés... Monsieur Fiumelli, je vous vois dire non de la tête, mais vous-même vous êtes excusé de la rapidité avec laquelle le travail a été effectué!

Je me tourne vers M. Pagani, qui est quand même notre représentant au sein des SIG... (*Remarque.*) Oui, pour le moment! Il n'a pas encore été révoqué... Monsieur Pagani, j'imagine que vous ne vous tournez pas les pouces au conseil des SIG et que vous nous devez des comptes de temps en temps. Alors, rendez-les-nous, s'il vous plaît... (*Exclamations.*) Dites-nous quelle est la position des SIG!

M. Pierre Vanek (EàG). Je voudrais revenir sur l'intervention d'Olivier Fiumelli, qui rendait hommage à l'ancien président de la CAP, par rapport à l'information fournie sur ce plan de prestations et, globalement, à la bonne gestion de la CAP. J'abonde dans son sens, il a parfaitement raison, et c'est bien sûr le même Pierre Vanek qui s'exprime ce soir, si ce n'est que j'ai démissionné de la présidence de la CAP pour avoir une pleine liberté de parole dans ce débat. Mesdames et Messieurs, vous noterez que la position d'Ensemble à gauche que j'ai défendue en tant que rapporteur de minorité n'était en aucune manière une remise en cause des décisions prises à la CAP. C'était une défense de la position syndicale, celle du SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs), du SSP (Syndicat suisse des services publics) et de la commission du personnel, qui prennent acte des propositions de modifications du plan de prestations de la CAP, mais qui demandent qu'on respecte par ailleurs et que la Ville mette en place des mesures qui permettent de respecter le statut du personnel. Cela va dans le sens de votre exigence de conformité entre les deux aspects. Pour notre part, comme nous sommes à gauche et que nous sommes évidemment du côté du personnel, nous voyons cette conformité non pas dans un caviardage du statut à la baisse, mais

dans le respect des positions votées il n'y a pas si longtemps dans cette salle – je n'y étais pas – en matière de statut du personnel.

M. Fiumelli a évoqué l'idée que notre revendication coûterait 30 millions par an, ou quelque chose comme cela... Monsieur le président, je vois que M. Fiumelli hoche la tête: j'interprète cela comme un assentiment. En l'occurrence, cette allégation est absurde. J'ai pris connaissance des documents en question – ceux qu'on n'a pas ouverts en commission des finances – et il y a, parmi ceux-ci, un excellent «Rapport sur le projet de révision du plan de prévoyance» de la CAP, qui a été adopté le 1^{er} juillet 2011, mais qui était dans les tuyaux depuis des années, comme l'a indiqué M^{me} Salerno tout à l'heure. L'affaire a été examinée sous plusieurs angles et, sur cet aspect-là du plan de prestations, une hypothèse a été écartée, c'est celle de l'augmentation des cotisations. Aujourd'hui, le taux de cotisation est de 24%, avec une répartition que vous connaissez entre employés et employeur. Or je lis à la page 16 du «Rapport sur le projet de révision du plan de prévoyance» que, pour maintenir le degré de couverture de 90% qui avait cours à l'époque, il faudrait augmenter la cotisation à 26,1%, c'est-à-dire de 2 points. 2% de cotisations supplémentaires compenseraient l'ensemble des modifications du plan de prestations proposées.

Je parle ici sous le contrôle de la ministre des finances de la Ville: la masse salariale de la Ville est de l'ordre de 450 millions – je le dis de tête – et 2% sur 450 millions représentent environ 9 millions de francs. 9 millions de contributions par an – donc moins du tiers de ce qu'avancait Olivier Fiumelli tout à l'heure – permettraient de compenser les modifications du plan de prestations telles qu'elles sont proposées. Pour notre part, nous sommes attachés non pas à d'autres éléments de révision de ce plan, mais bien à la question de l'âge de la retraite. Sur ce plan, l'enveloppe financière correspondante est forcément inférieure aux montants avancés et le montant de 30 millions articulé par M. Fiumelli est pour le moins fantaisiste, je l'affirme ici.

Mesdames et Messieurs, peut-être défendez-vous l'idée qu'il n'est pas fantaisiste, mais cela confirmera alors que les travaux de la commission des finances ont été bâclés – je me tourne vers le président de la commission Alberto Velasco, qui mettait en cause mon rapport de minorité à cet égard. Si, sur un aspect aussi factuel que le coût d'une solution proposée par les uns ou par les autres, il n'y a pas d'éléments documentés, fondés, permettant d'évaluer les montants, c'est que le travail a été fait de manière impressionniste, subjective, à la va-vite, de manière bâclée. En effet, on devrait connaître le coût, avant de mener le débat politique, de juger que c'est trop cher, qu'on ne veut pas de telle ou telle solution... En fait, on n'accepterait jamais un tel flou, un tel degré d'imprécision pour d'autres projets – construction, aménagement ou autres – dans lesquels la Ville investirait des dizaines, voire des centaines de millions de francs. A cet égard, il y a donc un réel problème.

Je ne suis pas un grand spécialiste, mais j'ai été amené à suivre ce dossier – comme M. Fiumelli s'est plu à le rappeler – non seulement en tant que conseiller municipal depuis un ou deux mois, mais surtout en tant que membre du comité de gestion de la CAP et président de celle-ci pendant un certain nombre d'années. Avec le peu d'autorité que cela me donne, j'affirme ici que les montants en jeu qui ont été évoqués sont inexacts.

Maintenant, j'aimerais encore dire deux choses. M. Fiumelli évoquait le problème de personnes arrivant à l'âge de la retraite de 62 ans et n'ayant pas une rente suffisante, que la Ville forcerait à arrêter leur activité et qui seraient obligées de s'inscrire au chômage... Dire cela, c'est méconnaître le statut du personnel que je me suis plu à défendre dans cette salle. Ce statut, en son article 38, prévoit non seulement que les rapports de service s'arrêtent à 62 ans, mais que, sur demande, pour des personnes qui n'auraient pas atteint une rente suffisante, ces rapports de service peuvent être prolongés. Ils peuvent l'être y compris jusqu'à l'âge AVS ordinaire, c'est-à-dire de trois ans pour les hommes. C'est là une possibilité qui répond précisément à la préoccupation d'Olivier Fiumelli et qui existe avec l'âge de la retraite statutaire à 62 ans, mais qui cesserait d'exister si l'âge de la retraite était repoussé, puisque cette marge n'existerait plus.

Maintenant, un mot sur l'intervention de M^{me} Perler-Isaaz. Elle a parlé quatre fois – j'ai compté, mais je me suis peut-être trompé – de la négociation qui aurait eu lieu... Non, il y a eu, au sein du comité de gestion de la CAP, l'élaboration d'un certain nombre de propositions, mais le sujet n'est pas épuisé. Il y a des choses à faire autour de ce plan de prestations de la CAP, des choses indispensables comme le pont que nous demandons pour maintenir l'âge de la retraite à 62 ans. Ce n'est pas à l'intérieur du comité de gestion de la CAP que ceci pouvait se négocier: c'est un point qui concerne le statut du personnel et qui doit donc se négocier avec les représentants du personnel, avec les syndicats, avec le SIT et le SSP, avec la commission du personnel. Cette négociation-là n'a pas eu lieu, comme n'ont pas eu lieu d'autres négociations qui auraient dû être menées bien plus rapidement, en fonction des dispositions transitoires du statut du personnel. A cet égard, il y a un réel souci et on ne peut pas se prévaloir de l'unité de vues qui a existé au sein du comité de gestion de la CAP pour dire que tous les problèmes sont réglés. C'est faux. Nous avons des informations, que j'ai évoquées tout à l'heure, sur deux assemblées générales successives du personnel, qui insiste sur le respect du statut du personnel et le maintien de l'âge de la retraite à 62 ans. Là aussi, il y a une imprécision dans l'intervention de notre collègue Verte.

Enfin, puisque Olivier Fiumelli est intervenu sur les amendements, j'aimerais juste évoquer le premier...

Le président. Monsieur Vanek, il vous faut conclure, s'il vous plaît...

M. Pierre Vanek. Alors, je reviendrai ultérieurement sur les amendements. Je conclus en disant qu'il est impossible de voter aujourd'hui ce paquet tel quel, sans aller à l'encontre des intérêts du personnel et de la Ville, intérêts que, les uns et les autres, nous nous sommes engagés à défendre dans cette salle. Je reviendrai sur les amendements, notamment le premier concernant les 300 ou 400 millions qu'on entend jeter au panier de la spéculation boursière, à travers la recapitalisation forcée de la part SIG dans la caisse de pension.

Le président. Avant de donner la parole à M. le maire, je signale qu'il y a encore huit intervenants, avant que nous passions au deuxième débat. Il faudra encore bien du temps avant qu'on conclue le premier débat, alors si vous pouviez parler moins de sept minutes...

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je voudrais répondre à la question qui m'a été posée. D'abord, il me faut préciser la question: quelle est la position des SIG en ce moment, s'agissant de couvrir les pertes éventuelles, si les SIG venaient à faire faillite, pour que les rentes soient payées? Quelle est leur position s'agissant de passer de 80% – qui est le taux de couverture de la CAP aujourd'hui pour le personnel des SIG – à un taux de couverture de 100%, voire de 116%? C'est bien là l'objet de la question. Avant de vous répondre, Madame la conseillère municipale, je tiens à rappeler que le Conseil administratif m'a délégué comme représentant au sein des SIG et qu'à ce titre j'ai un statut un peu spécial. Contrairement à la majorité des membres des conseils d'administration, que ce soit le conseil des TPG, des SIG, de la Fondation pour les terrains industriels ou de la Fondation des parkings, je dois rendre des comptes au Conseil administratif et au Conseil municipal. J'ai un droit constitutionnel – c'est bien inscrit dans la Constitution – de rendre des comptes à mes mandants que sont le Conseil administratif et, partant, le Conseil municipal. J'aurais voulu le faire dans le cadre plus «intime» de la commission des finances, mais malheureusement celle-ci n'a pas daigné prendre le temps d'auditionner les SIG et le représentant du Conseil administratif au sein des SIG. Je dois donc, malgré moi, le faire aujourd'hui.

Cela étant dit, je n'entends pas intervenir directement dans le débat sur la CAP, qui est évidemment du ressort de ma collègue Sandrine Salerno. Toutefois, vous devez être au courant d'un certain nombre d'éléments pour pouvoir mener correctement vos débats. Quand je me suis assis dans ce fauteuil, la situation était un peu compliquée et M. Pierre Muller avait écrit une lettre aux SIG, pour refuser la garantie financière visant à couvrir le différentiel entre 80% et 100%, de sorte que les assurés, si les SIG venaient à faire faillite, puissent toucher leurs rentes et que celles-ci soient garanties à 100%. Il avait refusé cette garantie pour deux raisons. Première raison: il y avait un imbroglio qui faisait que la Ville de Genève

payait les rentes des employés des SIG. Aujourd'hui, cet imbroglio n'existe plus, dès lors qu'on a prévu deux plans de prévoyance différents pour le personnel des SIG et pour le personnel de la Ville. Si vous acceptez cela, le problème sera réglé.

Reste la question de la garantie financière pure... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, c'est extrêmement désagréable... Nous sommes en train de parler de centaines de millions et je trouve que le minimum serait d'être attentifs! 500 millions, c'est la moitié du budget de la Ville de Genève, et il s'agit de comprendre la logique dans laquelle on est!

Nous avons reçu dernièrement le président et le directeur général des SIG, qui nous ont fait la proposition suivante. Plutôt que d'emprunter 350 ou 400 millions sur la place financière pour que la CAP les réinvestisse ensuite sur cette même place financière, les SIG nous proposent de leur accorder cette garantie financière et, en contrepartie, de créer un fonds spécial dédié à l'isolation des bâtiments, qui est le grand défi aujourd'hui du point de vue écologique. Ce fonds serait régi par une convention passée entre tous les partenaires – Etat de Genève, Ville de Genève et communes – et on pourrait aller y puiser pour payer, par exemple, une partie de l'isolation des Minoteries. Les SIG emprunteraient auprès des banques et cet argent serait investi dans nos bâtiments, dans des bâtiments des autres communes, ou dans tout projet visant à protéger le climat. Ce serait beaucoup plus intéressant, et cet argent ne risquerait pas de disparaître dans les bulles spéculatives qui se produisent régulièrement. Le Conseil administratif est entré en matière à la seule condition – et il m'a mandaté dans ce sens – que l'Etat de Genève entre en matière sur tout ou partie de la garantie financière. Voilà, Mesdames et Messieurs, où on en est.

Je tenais à vous en faire part. Très concrètement, nous sommes aujourd'hui au milieu du gué. Je pense que ces 500 millions ne doivent pas faire le va-et-vient d'une bourse à l'autre, dans des placements risqués, et que la solution que je viens d'évoquer doit faire l'objet d'une étude attentive. Il me faut encore préciser que tout ou partie de ces 500 millions serait inscrit dans le bilan de la Ville de Genève, en tant que garantie financière, et que nous recevrons évidemment une rémunération. Tout cela se passerait sur les dix ans à venir. Je ne crois pas que le risque de voir les SIG faire faillite soit énorme dans les dix ans à venir, ni même dans les vingt ans... En effet, on imagine mal qu'une entité publique chargée d'offrir l'eau, le gaz, l'électricité, de collecter et de faire payer le traitement des déchets, fasse de mauvaises affaires.

Voilà ma réponse, Madame la conseillère municipale. Suivant le montant sur lequel on se mettrait d'accord, 350 à 500 millions de francs seraient nécessaires pour garantir la différence entre 80% et 100% – voire 116%, qui est le taux de couverture que les calculs actuariels imposent aux privés. Voilà le montant nécessaire pour assurer l'ensemble des rentes des employés et des retraités actuels des SIG.

Le président. Mesdames et Messieurs, je dois préciser que les quatre personnes qui se sont inscrites après le vote de la motion d'ordre tout à l'heure ne pourront malheureusement pas s'exprimer dans ce premier débat.

M. Gary Bennaim (LR). Mesdames et Messieurs, vous savez que j'aime commencer par revenir sur ce qui a été dit par les intervenants précédents. En l'occurrence, on entend tout et n'importe quoi ce soir, beaucoup de bruit d'un peu tout le monde, et des trucs énormes, comme le fait que tous les employés de la Ville seraient des contribuables. C'est faux, puisqu'il suffit qu'ils habitent dans le canton de Vaud pour être, certes, des employés de la Ville, mais pas des contribuables en Ville... (*Remarque.*) Monsieur Holenweg, cela ne sert à rien de hurler: c'est bien le cas!

De même, quand on entend qu'il faut revoir toute la prévoyance professionnelle en Suisse, la LPP et l'AVS. Allez-y, Mesdames et Messieurs, amusez-vous bien! Il serait toutefois dommage de s'attaquer au système fédéral, puisque, s'il y a un pays où pour l'instant cela ne se passe pas trop mal, c'est bien la Suisse. M. Holenweg parlait tout à l'heure de revoir le droit fédéral, libre à lui, mais je rappelle que M. Berset, même s'il est seulement un socialiste pur et dur, et non pas un socialiste tendance anarcho-démago comme certains ici, reste un socialiste. Désolé s'il ne plaît pas à son parti!

Cela étant, on est en année électorale et il est naturellement de bon ton d'ajouter plein de trucs pour faire plaisir aux fonctionnaires. Mais cela ne justifie pas qu'on raconte n'importe quoi. Quand on sait que les travaux sur la CAP ont pris sept ans, qu'ils ont nécessité des négociations et l'accord de 43 communes et des SIG, on se dit que la Ville de Genève, toute importante qu'elle puisse être dans ce processus, ne pourra pas révolutionner la terre, la boule, la roue ou le cercle... Ce soir, on nous propose un paquet, un ensemble de mesures, qui peut ne pas plaire – clairement, il ne plaît pas à la gauche et à l'extrême-gauche, qui de toute façon n'écoutent pas... M. Pagani nous expliquait à l'instant que, s'agissant de centaines de millions, la moindre des choses était d'écouter: eh bien, il pourrait aussi s'asseoir et écouter, au lieu de s'amuser avec son groupe... (*Exclamations.*) Si cela vous déplaît, j'en suis désolé, mais pour faire des remarques, il est le premier!

Maintenant, j'aimerais revenir sur le fait que la durée de vie augmente. Ce n'est pas un argument aussi «nauséabond» que M^{me} Figurek voulait bien le dire. Moi, je respire, je ne sens rien, je vois juste que les gens vivent plus vieux. Parce que les conditions de vie sont meilleures, parce que les soins sont meilleurs, on a la possibilité aujourd'hui de vivre plus longtemps qu'à l'époque. Comme le rappelait M. Gauthier, la retraite à 65 ans était une idée de Bismarck. A l'époque, on mourait à 63 ans! Alors, c'était sympa d'offrir une retraite à 65 ans, mais finalement on mourait au labeur. Cela faisait plaisir aux masses laborieuses de savoir

qu'un jour elles pourraient s'arrêter, mais c'était généralement les pieds devant et six pieds sous terre...

Depuis Bismarck, le temps a passé et, actuellement, on constate que chaque mois on gagne une semaine de plus et que, sur dix ans, on gagne plusieurs années d'espérance de vie. Alors, naturellement, il n'est pas très populaire d'annoncer aux gens qu'il faut travailler plus longtemps, mais il faut le faire, faute de quoi on laisse un cadeau empoisonné à nos enfants. Il faut s'adapter, il ne sert à rien de se mettre la tête dans le sable, comme certains pays: il faut admettre que si on vit plus vieux on doit travailler et cotiser plus longtemps.

L'autre aspect de cette révision du plan de prévoyance de la CAP, c'est le taux technique. Pour M^{me} Pérez, qui a lu et qui n'a pas tout compris, je vais faire un petit rappel de ce qu'est le taux technique. En l'occurrence, la caisse de pension doit avoir suffisamment d'argent pour payer les rentes de ses retraités d'ici quelques années. En effet, on imagine bien que la caisse de pension va subsister encore cinquante ou cent ans et qu'elle devra payer les gens à la retraite. Pour pouvoir les payer, il faut qu'aujourd'hui la fortune rapporte. Si vous avez suivi les nouvelles des dernières années, vous savez que les rendements sur tous les placements, quels qu'ils soient, sont plus faibles qu'il y a dix ou vingt ans. Certes, d'un côté, cela nous arrange, parce que, indirectement, cela fait baisser les intérêts que nous payons sur la dette de la Ville de Genève. Mais cela nous déplaît aussi, dès lors que l'intérêt que nous pouvons toucher sur notre compte épargne est plus bas.

Toujours est-il que, parce que les rendements sont plus bas, la CAP est obligée de revoir le calcul et notamment le taux technique, pour savoir combien il faut mettre de côté pour pouvoir payer les rentes futures. Cela ne fait plaisir à personne de devoir prévoir des dépenses supplémentaires, surtout quand on doit faire en plus un cadeau de 120 millions... Mais nous n'avons pas le choix, puisque la loi fédérale nous tient aujourd'hui par l'oreille, si je puis dire. Dans moins d'un an, si le problème n'est pas réglé et que tout n'est pas bâché, nous aurons de sacrés problèmes. Mesdames et Messieurs, personne n'a envie que Berne s'occupe de mettre la CAP sous tutelle. Si cela devait se passer, la caisse serait peut-être gérée différemment, à la suisse allemande, propre en ordre, mais ce jour-là il ne faudra pas venir se plaindre que les fonctionnaires, respectivement les assurés n'ont plus les mêmes prestations.

D'ailleurs, on peut en parler, des prestations. Sans me lancer dans la technicité, je dirai que la primauté de prestations est un beau cadeau qu'on fait aux assurés. Cela leur permet de toucher des rentes constantes, même s'ils n'ont pas cotisé autant. Ce système n'existe pas dans le privé, parce qu'on sait bien qu'il mène à des dépenses supplémentaires. Alors, ce soir, je vais vous dire une bonne chose: on se retrouve devant un paquet qui n'est certes pas satisfaisant, parce qu'il nous coûte cher...

Le président. Monsieur Bennaim, il vous faudrait conclure, s'il vous plaît...

M. Gary Bennaim. En vingt secondes! Ce paquet n'est pas satisfaisant, mais c'est un compromis suffisamment équilibré pour faire plaisir à tout le monde. Pour notre part, nous avons proposé quelques amendements, qui permettront peut-être d'avoir une vision un peu plus économe. Mais il ne s'agit en tout cas pas de suivre les délires grotesques de certains groupes de gauche, ou ni de gauche ni de droite, à moins de croire qu'on vit dans un monde de bisounours et, plus encore, de bisounours avec couleurs, musique et feu d'artifice. En l'occurrence, le feu d'artifice risque de tout faire exploser. Alors, je vous prie d'avoir un peu de bon sens!

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, après tout ce qui s'est dit, je serai bref. J'ai lu le rapport de M. Vanek et, s'agissant des SIG, il est vrai qu'il aurait été intéressant que l'ensemble des actionnaires participent. Seulement, comme M. Pagani l'a relevé, l'Etat, qui possède 55% des SIG et qui est donc l'actionnaire majoritaire, ne voulait pas accorder la garantie, pas plus que les autres communes. Donc, c'est la Ville, avec ses 35%, qui est censée donner cette garantie. Mais enfin, en suivant le raisonnement de M. Vanek, si on allait dans son sens, la Ville aurait quand même 350 millions à inscrire en pied de bilan. En effet, une garantie, il faut quand même l'approvisionner. Et puis, si les SIG venaient à nous payer cette garantie – comme le faisait d'ailleurs la Banque cantonale vis-à-vis de l'Etat à l'époque – il faudrait bien qu'ils répercutent le coût sur leurs prestations. Par conséquent, que les SIG mettent 350 millions et qu'ils les répercutent sur le prix de l'eau, de l'électricité ou du gaz, ou bien que ces 350 millions prennent la forme d'une garantie, de toute façon les citoyens paieront. Le problème n'est donc pas là, puisque de toute façon la collectivité paiera tôt ou tard, et basta!

Pour ma part, ce qui m'intéresse dans le rapport de M. Vanek – qui est par ailleurs un ami! – c'est lorsqu'il dit qu'il est pour un système de retraites par répartition, à l'image de l'AVS. Moi aussi, je suis pour la répartition et je trouve, comme beaucoup de monde, que le système dans lequel on est engagé est un système pervers. En effet, ce que l'on fait aujourd'hui, il faudra peut-être le refaire dans cinq ans. Qui nous dit que la crise qui frappe le monde ne va pas durer cinq ou dix ans? Je n'ai pas entendu un seul économiste affirmer aujourd'hui que la crise va s'arrêter d'ici cinq ou dix ans. Nous vivons dans un marché ouvert, le monde est devenu un marché et personne ne contrôle aujourd'hui ce qui est en train de se mettre en place. Or les assurances telles que les nôtres, le deuxième pilier dépend de la rentabilité des marchés.

Je parlais de l'aspect pervers du système, Mesdames et Messieurs. En l'occurrence, la CAP investit notamment dans des entreprises et elle attend des rende-

ments de 12%, 13% ou 14%. Et c'est là que le système devient pervers: si l'entreprise ne peut pas atteindre ce rendement, parce qu'elle n'est pas assez compétitive sur le marché ou qu'elle n'a pas le bon produit, à ce moment-là, par ricochet, elle ne pourra pas rétribuer la CAP, respectivement les assurances sociales, ce qui se répercutera dans les comptes desdites assurances. Ce que je veux dire par là, c'est que le système lui-même pose problème. Mais il se trouve qu'on est dans le système, à moins de faire la révolution – comme je le voulais moi-même, à l'époque – ou à moins de passer à un système par répartition.

Supposons qu'à Genève on passe à un système par répartition. C'est impossible, mais imaginons-le! Là, je m'adresse aux fonctionnaires, en prenant l'exemple du système espagnol que je connais, ou du système français de la Sécu. Dans ces systèmes, que l'on soit cadre ou petit employé, quand on arrive à la retraite, on touche pratiquement tous le même montant. Quand j'étais cadre en Espagne, je cotisais beaucoup, mais je savais que je ne toucherais pas plus que le dessinateur qui travaillait pour moi. C'est cela, le système de répartition. Aujourd'hui, on se plaint dans cette salle du fait qu'on va augmenter l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, ou du fait que, pour garder la retraite à 62 ans, on devrait peut-être diminuer un peu les rentes. On se plaint de ce système. Mais, Mesdames et Messieurs, le système de répartition – au sujet duquel je suis d'accord avec Ensemble à gauche – ferait qu'on aurait tous des retraites plus basses.

Pour ma part, j'estime qu'il faut effectivement s'occuper des petites retraites, des retraités qui ne vivent pas très bien. En revanche, il y a des gens qui sortent à la retraite avec de belles rentes de 8000, 10 000 ou 12 000 francs. Ceux-là, qu'ils partent à 62 ou à 64 ans, leur vie ne va pas changer... (*Remarques.*) Ah, excusez-moi, si vous me donnez 12 000 francs de retraite, moi je me tire même avant, je me tire à 60 ans! Mais ce n'est pas la question. La question, c'est que les gens qui ont de petites retraites ne peuvent pas partir à 62 ans. Le seul élément sur lequel je pourrais donner raison à mes collègues d'Ensemble à gauche, c'est qu'on aurait dû s'occuper de ces petites retraites, mais on ne l'a pas fait. Donc, chers collègues, s'il vous semble qu'il y a une injustice à passer de 62 à 64 ans, moi, je pense différemment. Avec mes idées de gauche – je dis bien de gauche – je pense qu'une retraite de 6000 ou 7000 francs, c'est honnête. A partir de là, vous comprendrez que moi, homme de gauche, je me limite à cette catégorie de gens. Quant aux retraites au-dessus de 10 000 francs, j'en fais moins mon affaire. Il faudrait distinguer les deux débats, mais comme on n'arrive pas à faire le distinguo, j'estime que la solution de mettre 120 millions sur la table pour assurer la pérennité de la CAP...

Le président. Monsieur Velasco, il vous faut conclure...

M. Alberto Velasco. Je termine. J'estime que c'est une solution acceptable. Quant à l'effort de passer de 62 à 64 ans, je rappelle que les gens au-dessus de 55 ans ne seront pas soumis à cette règle. C'est donc un moindre mal, surtout si on tient compte, comme je l'espère – là, je m'adresse à la conseillère administrative – de la pénibilité du travail, dans les négociations engagées avec la fonction publique. Voilà, Monsieur le président, j'ai été un peu long, mais je crois que cela en valait la peine.

M^{me} Martine Sumi (S). En regard des avantages indéniables que vous avez pu lire dans cette proposition PR-998 – à savoir la caisse qui continue de fonctionner en primauté de prestations, qui continuera à bénéficier d'un système financier mixte et qui ne nécessite une capitalisation qu'à 80%, la répartition des cotisations employeur/employés qui reste à deux tiers/un tiers, les prestations à la retraite qui continuent à être dans la cible de 70% du dernier salaire assuré, l'espérance de vie qui augmente, les 55 ans et plus qui continuent à bénéficier du système en place, voire qui peuvent même améliorer leurs conditions de retraite en dépassant l'âge de retraite actuel – ces adaptations ont bien sûr un coût.

Du côté des employés – c'est tout le débat de ce soir – l'âge de la retraite augmente et la durée des cotisations également. On peut néanmoins raisonnablement penser que c'est la contrepartie d'une bien meilleure espérance de vie, puisque, comme cela a déjà été relevé, en dix ans les hommes jeunes ont gagné cinq ans d'espérance de vie. Bientôt, Messieurs, vous allez rejoindre les femmes: on se réjouit de vieillir ensemble!

Du côté de l'employeur et en raison des nouvelles contraintes, dont ici principalement la baisse du taux technique ainsi que les mauvais résultats des marchés boursiers – notre fameux tiers payant – il convient d'augmenter le capital à disposition de la CAP de ces fameux 120 millions. Cela pour valider le plan auprès de l'autorité de surveillance – faute de quoi on sera recalés – et pour pouvoir à terme – c'est le plus important et ce qui nous préoccupe toutes et tous ici – respecter les pensions que nous promettons aux membres de la CAP.

C'est pourquoi la proposition que nous fait le Conseil administratif aujourd'hui, les socialistes la soutiennent pleinement. C'est une solution qui tient compte des contraintes du droit supérieur, qui se réjouit de la réalité de l'espérance de vie, qui est, dans sa gestion, particulièrement éthique dans sa prise en compte des performances des marchés boursiers et qui a été négociée avec les partenaires, pour conserver un excellent plan de prestations. C'est un aspect important qu'il faut relever: le plan de prestations et le financement deux tiers/un tiers n'ont pas été touchés. La répartition de l'effort est donc saine. Un effort est demandé aux employés, au niveau de l'allongement de l'âge de la retraite et de la durée de cotisations, alors que l'effort de l'employeur se situe au niveau de la

prise en charge de la baisse du taux technique. Ce sont là les 120 millions qu'il s'agit de voter ce soir.

Enfin, je me dois de vous rappeler la position des partenaires. Comme vous avez pu le lire dans leur courrier du 5 décembre annexé au présent rapport, les syndicats SIT et SSP/VPOD, et la commission du personnel – dans laquelle, d'après ce que j'ai compris lors de l'audition, le collègue de cadres se retrouve – ont pris position, je cite: «La proposition PR-998 doit être adoptée avec le crédit extraordinaire de 119 509 000 francs par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Ce crédit (...) ne doit pas être mis à la charge du personnel...»

Certes, la question de l'âge de la retraite qui entre en conflit avec le nouveau statut du personnel est une difficulté. Notre plénum invite le Conseil administratif à continuer de négocier avec le personnel, afin que des réponses importantes, comme celle d'une cessation anticipée des rapports de travail, sans diminution de la rente, spécifiquement pour les fonctions pénibles, soient apportées.

M. Grégoire Carasso (S). Je serai bref, d'abord pour revenir sur la «blague belge», ensuite pour faire quelques commentaires sur ces 120 millions jugés si excessifs par le Parti libéral-radical et compagnie – je risque de réemployer cette expression plus tard, car je pense qu'elle reflète bien la réalité de l'Entente – et enfin pour souligner l'importance qu'attache le groupe socialiste au dialogue social.

S'agissant de la blague belge – 120 millions une fois! – je souhaite dire quelques mots sur le rapport de minorité de M. Bertinat. Je trouve que c'est, de très loin, celui dont je me sens le plus éloigné, mais aussi celui qui est le plus fouillé et le plus sérieux. Je pense que c'est un rapport de minorité original, qui apporte une contribution et un éclairage que nous n'avons pas eus en commission. M. Bertinat l'évoquait dans son intervention tout à l'heure: 120 millions une fois, mon œil! Selon lui, entre l'indexation, les performances de la CAP et les années difficiles à venir, il y a de très fortes chances pour que l'employeur, à savoir la Ville de Genève, doive dans cinq, dix ou quinze ans remettre au moins une fois, si ce n'est plusieurs, une telle somme dans la CAP pour lui permettre de maintenir les rentes. Le discours implicite est donc qu'il faut baisser les cotisations pour ne pas avoir à réinjecter des millions à plusieurs reprises. Mais l'ensemble des réflexions censées alimenter ce doute – 120 millions, une fois ou plusieurs? – reposent sur des hypothèses de performances à douze ans, alors qu'on sait tous – on l'a vu en commission – que ces hypothèses doivent reposer sur quarante ans.

Je voudrais faire une comparaison imagée, pour illustrer le problème du nombre d'années que l'on prend comme base de référence pour les calculs. C'est comme si on cherchait à estimer le temps de parcours entre Genève et Lausanne

en se fondant sur les 6 kilomètres qui séparent Nyon et Gland et qu'on en déduise que, pour faire Genève-Lausanne, on va mettre une bonne heure et demie. Au-delà de l'espérance de vie, au-delà des performances sur les marchés financiers, ces enjeux de caisse de pension nous imposent de lever le nez du guidon, pour voir sur le long terme, dans le passé mais aussi dans le futur, toute la complexité de l'exercice. Faire le calcul sur la base des dix dernières années ou sur la base des prévisions pour les dix prochaines années, c'est bien trop réducteur. C'est là toute l'absurdité de la décision des Chambres fédérales, qui nous réunit en fait ce soir en voulant imposer aux caisses publiques – alors que l'Etat est maître chez lui – des degrés de couverture aussi absurdes que 80% pour la Ville, ou 100% pour les SIG.

Blague belge à part, on a ici sur le tapis deux points de vue, que la douzaine d'interventions d'Ensemble à gauche et les interventions plus ponctuelles mais nourries du Parti libéral-radical et compagnie ont bien illustrés. D'un côté, les 120 millions que la Ville de Genève, en sa qualité d'employeur, injecte dans la CAP et qui sont jugés trop généreux par nos amis du Parti libéral-radical et compagnie. Comment se fait-il qu'un employeur puisse être aussi généreux avec ses employés et ses pensionnés? Et, d'un autre côté, Ensemble à gauche qui trouve les conditions de retraite scandaleuses, alors que les syndicats eux-mêmes nous disaient en commission que la CAP avait le cadre de retraite le plus généreux de Suisse romande. Comprenez par là le plus généreux de toutes les collectivités publiques de Suisse. Voilà pour le seul débat théorique.

J'en viens au dernier point, qu'il nous paraît particulièrement important de mettre en évidence ce soir, au vu de la pléthore d'amendements déposés tant par le Parti libéral-radical que par Ensemble à gauche. Chers camarades, pour qui vous prenez-vous? Nous, socialistes, avons toujours défendu, lorsqu'il y avait des enjeux sociaux en cours de négociation, négociation parfois dure, voire proche de la rupture, nous avons toujours défendu dans ce plénum le point de vue de l'Alternative. A cet égard, vos références au programme de législature me font doucement sourire... En termes d'éthique politique, nous avons toujours défendu le maintien et le soutien au dialogue social. Autrement dit, vos fantasmes sur l'issue possible des négociations entre le Conseil administratif et les syndicats, les socialistes s'assoient dessus! En effet, dans quelques semaines ou dans quelques mois, une fois que les négociations auront abouti, une fois que les partenaires sociaux auront travaillé – dans la douleur peut-être, ou dans la joie, je l'espère – lorsque ces négociations auront abouti, le politique sera saisi de ces travaux. A ce moment-là, la balle sera dans notre camp et nous pourrons nous exprimer sur les résultats de ces accords.

Il est vain de vouloir aujourd'hui interférer dans ces discussions, tant du côté du Parti libéral-radical pour charger la barque des employés que du côté d'Ensemble à gauche, largement applaudi ce soir, pour prétendument soutenir

la cause des salariés. Mesdames et Messieurs, laissez les syndicats et le Conseil administratif négocier. Il y a un seul scénario où nous, politiques, pourrions avoir cet objet plus tôt que prévu sur notre table, c'est celui de la rupture du dialogue. S'il y a rupture du dialogue, c'est que les négociations n'auront pas abouti, et vogue la galère! Mais c'est précisément pour cela que les syndicats, du patronat ou des salariés, n'aiment généralement pas s'en remettre à une arène politique. En effet, comment espérer un résultat avec des majorités aussi improbables que les nôtres dans ce Conseil municipal?

La position du groupe socialiste sur les amendements divers et variés, vous l'aurez comprise d'après mes propos sur ce dernier point: nous les refuserons tous, parce que nous ne préjugeons pas du résultat du dialogue social. Une fois que celui-ci aura abouti, nous prendrons nos responsabilités sur ces enjeux. Je n'ai pas besoin de revenir, car mes collègues l'ont fait avec intelligence et pertinence tout à l'heure, sur l'enjeu d'un pont relatif notamment à la pénibilité du travail. Vous connaissez les positions socialistes à cet égard et je n'imagine pas une seule seconde que vous puissiez prendre plus de plaisir, ce soir, à les mettre en doute!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis assez interloqué par les propos que j'entends ici ce soir, notamment ceux des membres d'Ensemble à gauche. En même temps qu'ils nous disent qu'il faut laisser l'espace à la négociation, ils veulent nous faire voter des amendements qui figent la problématique, aussi bien en ce qui concerne le pont qu'en ce qui concerne l'âge de la retraite, qu'ils veulent absolument fixer à 62 ans. Mesdames et Messieurs, vous refusez la négociation, puisque vous voulez que nous votions sur le siège, ce soir, des amendements qui portent sur le fond même de la négociation et qui figent la problématique. Non, ce n'est pas sérieux et c'est surtout contradictoire.

Il faut bien se rendre compte d'une chose. Nous avons eu beaucoup de peine, Monsieur Vanek, vous ne pouvez pas le nier, à avoir des réponses, lorsque nous avons auditionné le personnel et les syndicats. Nous leur avons demandé s'ils acceptaient le plan tel qu'il a été discuté pendant plusieurs années dans le cadre de la CAP. Leur première réponse a été qu'ils acceptaient les 120 millions. Bonne réponse! Evidemment, ils acceptent l'argent... Puis, aux forceps, ils ont dit qu'ils acceptaient ce plan – qui implique donc le passage de la retraite à 64 ans – mais, derrière, ils demandent au Conseil administratif de négocier un pont pérenne pour continuer à partir à 62 ans. C'est-à-dire qu'ils veulent maintenir l'article du statut qui prévoit l'âge de la retraite à 62 ans et, donc, qu'ils veulent un pont à perpétuité pour les employés de la Ville. Alors, on a sauvé – c'est le mot – la caisse, on a inscrit l'âge de la retraite à 64 ans, mais dans les faits cela ne se réalise pas et c'est le budget municipal qui devrait compenser le coût. Non, ce n'est pas sérieux! On

verra ce que donnent les négociations, mais je vous assure que le pont ne coûtera pas 9 millions, Monsieur Vanek – vous transmettez, Monsieur le président – mais plutôt 30 millions, si ce doit être un pont pérenne. En tout cas, ce sont les chiffres qu'on nous a donnés.

A un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Voulait-on un paquet global dans lequel tout était prévu dès le départ, y compris la négociation que vous mettez en avant? Ou voulons-nous, ce soir, voter un plan qui vise à sauver – c'est le mot – la caisse de pension du personnel et qui maintient des prestations de retraite de premier ordre? 70% du dernier salaire, c'est un splendide plan de retraite qui défie toute concurrence. Bien sûr, ce n'est pas en baissant les prestations des fonctionnaires qu'on va améliorer celles du secteur privé, mais il faut tout de même avoir à l'esprit que ce ne sont pas les mêmes prestations, et que les privés ne partent pas à la retraite à 62, mais à 65 ans. Il faut toujours le garder à l'esprit, de façon à rester raisonnables.

Nous, au Mouvement citoyens genevois, nous souhaitons avoir des informations supplémentaires. Peut-être que vous suivrez notre idée de faire un petit tour en commission des finances, pour éclaircir certains points, pour avoir aussi des réponses à vos questions et aux nôtres. Il y a un certain nombre de points qui sont restés en suspens et qui méritent d'être éclaircis, notamment le mode de versement de cette contribution de 120 millions, puisqu'il paraît qu'elle est absolument nécessaire. Je reste persuadé qu'il est possible de trouver un *modus vivendi* autre que celui consistant à sortir 120 millions par le biais d'un crédit budgétaire extraordinaire, qu'il faudra bien financer par l'emprunt, en augmentant donc la dette. C'est ce qui nous dérange, et je crois qu'on peut faire autrement. Un petit tour en commission est possible, où nous pourrions aussi faire quelques recommandations. Ainsi, en commission, nous avons relevé que, dans certaines conditions, on peut s'adresser aux banques qui ont fait de mauvais placements pour être remboursé. Dans certains cas, c'est possible, mais il faut avoir le courage de le demander, il faut être pugnace, il faut se battre et, de temps en temps, cela marche.

Il y a eu des modifications au niveau de la loi fédérale concernant ces fameux remboursements de rétrocommissions. On a vu que la banque Migros les a remboursées. Je ne vois pas pourquoi la CAP ne les réclamerait pas, ce serait toujours cela de pris... (*Remarques.*) Elles ont été réclamées? Très bien, mais je ne peux pas le savoir si on ne me le dit pas! D'où la nécessité d'un tour en commission. En réalité, c'est le fin mot de l'affaire: nous avons posé des questions, on nous a répondu, mais il y a des choses qui devaient mûrir, des choses qu'on a apprises après... Je ne dis pas qu'on nous a menti, mais on ne nous a peut-être pas tout dit précisément. Quand on prétend que nous avons l'obligation absolue de verser ces 120 millions en numéraire d'ici à la fin de l'année, parce qu'ils doivent figurer dans les comptes de la CAP au 1^{er} janvier 2014, c'est faux. En fait, c'est lors de

la négociation entre la CAP et les partenaires qu'il a été décidé de procéder ainsi, mais ni la loi fédérale ni la Surveillance des communes ne l'exigent. La Surveillance des communes – j'ai appelé ce service cet après-midi – s'est bornée à veiller à ce que la délibération soit conforme aux normes comptables et à la loi sur l'administration des communes, rien d'autre! La façon dont l'argent est versé ne la regarde pas et ne l'intéresse pas...

Le président. Monsieur Sormanni, il vous faut conclure...

M. Daniel Sormanni. Je conclus. Mesdames et Messieurs, la raison veut que nous renvoyions cet objet en commission. Ce n'est pas un mois de plus qui va mettre en péril le processus. En commission, nous aurons les réponses que nous souhaitons, les réponses qu'Ensemble à gauche souhaite, y compris par rapport à la garantie que ce groupe réclame pour les SIG. On pourra peut-être nous répondre plus complètement, et nous voterons en connaissance de cause dans un mois. J'ai dit!

M. Denis Menoud (MCG). Je suis quand même fort étonné du silence du Conseil administratif. Seul M. Pagani a eu l'amabilité de nous expliquer un peu cette affaire des SIG. C'est un élément très important qui n'a pas été discuté au sein de la commission des finances, et j'aimerais bien savoir qui a exactement compris de quoi il en retourne... A nouveau, je reviens sur le fait que c'est une embrouille du Conseil administratif. Il y a clairement des intérêts politiques derrière, on présente les choses en catimini, on ne donne aucune réponse. Madame Salerno, vous n'avez que des réponses insatisfaisantes. Dans votre discours au début, vous disiez que nous n'avions qu'à faire le débat, comme une maîtresse d'école... (*Exclamations.*) C'est vous qui avez amené ces confusions dans ce Conseil municipal, où on va voter des choses qu'on risque de regretter, j'en suis persuadé, parce qu'on ne sait pas où on va...

J'en viens à l'autre élément qui n'a pas été discuté en commission des finances et qui est fondamental. Dans les comptes d'exploitation 2011 de la CAP, au chapitre des recettes, à la page 31, je vois que le résultat sur immeubles est un gain net de 50 millions, après avoir déduit l'entretien et autres. Les résultats sur actions suisses, c'est moins 30 870 000 francs; les résultats sur actions étrangères et marchés émergents, c'est moins 40 millions; les résultats sur placements non traditionnels – allez savoir ce que c'est! – c'est moins 11 millions...

C'est dire qu'avec une telle politique de placement, on va donner des perles aux pourceaux, on va donner 120 millions à des amateurs! En parlant d'ama-

teurs, dans ce même rapport 2011 de la CAP, on lit, caché à l'intérieur d'un discours général, que la CAP a dû prendre une mesure parce qu'un gestionnaire d'une banque avait donné de mauvais conseils... Il n'empêche que les commissions, il les a encaissées! Car, dans tout cela, les vrais vainqueurs, ce ne sont ni les employés ni l'employeur, mais les banquiers, qui encaissent les commissions. Je rappelle que les fonds sous gestion du deuxième pilier en Suisse, c'est 800 milliards! Imaginez ce que cela représente! Ce n'est quand même pas rien!

En l'occurrence, le Conseil administratif n'a rien à proposer. Il nous refile le projet en disant: «Débrouillez-vous, décidez, moi de toute façon j'ai fait ma part, je ne suis pas kamikaze...» Madame Salerno, vous l'avez dit vous-même, vous n'êtes pas kamikaze, mais nous non plus.

Toute la discussion de ce soir prouve bien qu'il est indispensable de renvoyer ce projet en commission. Mais avant cela, puisque j'ai parlé du Conseil administratif, je veux parler aussi du Parti libéral-radical. Certes, je sais que M. Fiumelli a une fonction à l'Etat qui fait qu'il est plus sensible aux caisses de retraite qu'un indépendant...

M. Olivier Fiumelli (LR). C'est hors sujet!

M. Denis Menoud. Cela vous dérange, Monsieur Fiumelli, comme par hasard! Vous avez réussi à blinder votre groupe et à voter contre les intérêts de ceux qui vous paient! Là, chapeau, c'est nouveau, cela vient de sortir! On voit bien que tout cela n'est que fumisterie, tromperie, j'allais dire grivoiseries, mais ce n'est malheureusement pas le mot...

Monsieur le président, je vous rappelle que le Mouvement citoyens genevois a fait une demande formelle de renvoi de l'objet à la commission des finances. Malgré les divergences que nous pouvons avoir sur le fond avec Ensemble à gauche, nous sommes d'avis qu'il faut effectivement approfondir la méthode et la procédure, qu'il faut approfondir un certain nombre de questions, c'est indispensable. Je pense notamment à cette question des SIG, qui n'est pas anodine. M. le maire a évoqué une somme – dites-moi si je me trompe, Monsieur Pagani – de l'ordre de 400 millions. On ne va quand même pas voter la tête dans un sac... (*Remarque.*) J'ai entendu le chiffre de 400 millions. M. Pagani a abordé cette problématique et il serait logique, de la part du Conseil administratif, de reconnaître que ces questions sont importantes, qu'elles portent sur des montants très importants et qu'un complément d'enquête est nécessaire. Monsieur le président, je vous suggère, puisque je suis le dernier orateur dans ce premier débat, de faire voter, avant les amendements, le renvoi de l'objet en commission des finances.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais revenir sur certains chiffres, puisque d'aucuns qui ont étudié ce dossier semblent avoir oublié les réponses qu'on leur a apportées, ou qu'on ait manqué de diligence en commission des finances, ce que le Conseil administratif ne peut que regretter. Le montant de la garantie aux SIG, Monsieur Menoud, c'est exactement 350 millions. Le Conseil administratif, à l'instar de l'Etat et de l'ACG, a été questionné depuis 2006 sur sa volonté de garantir les SIG. Et, depuis 2006, le Conseil administratif a refusé d'apporter sa garantie aux SIG. Il l'a refusé à l'occasion de huit déterminations prises entre 2006 à 2010. La position du Conseil administratif est donc claire, ferme, déterminée, sur cet enjeu.

En l'occurrence, pourquoi le Conseil administratif ne souhaite-t-il pas garantir les SIG? Il ne s'agit pas d'embrouille, de fumisterie, de solution opaque, mais il se trouve que les SIG n'appartiennent pas uniquement à la Ville de Genève ou aux communes: à 55%, vous le savez, l'entreprise appartient à l'Etat. Or l'Etat ne souhaite pas garantir les SIG. J'ai encore pris la peine de téléphoner personnellement à M. Hiler, en charge des finances cantonales: l'Etat ne garantira pas les SIG. La Ville pourrait, à elle seule, garantir les SIG, c'est vrai, et mettre à son bilan la somme de 350 millions. Mais cela signifie prendre un risque considérable. Imaginez qu'un jour les SIG souhaitent sortir de la CAP: la Ville devrait alors assumer le risque de 350 millions. Les SIG appartiennent-ils à la Ville? Non! La Ville n'en est propriétaire qu'à hauteur de 35%. La Ville a-t-elle une voix de *primus inter pares* au sein des SIG? Non!

De plus, souvenez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la Ville recourt au Tribunal fédéral contre l'Etat au sujet des SIG, parce que l'Etat, il y a une année, via son parlement, a décidé, pour le dire un peu crûment, de siphonner la cagnotte des SIG au détriment des partenaires que sont les communes – la Ville, propriétaire du capital à hauteur de 35% et les autres communes. Est-ce à dire que la Ville est particulièrement dans un rapport de confiance avec les autres actionnaires de SIG? La réponse est pour le moins en forme de points de suspension; la confiance ne règne en tout cas pas au point d'être d'accord avec certaines des propositions du parlement cantonal s'agissant des SIG.

Le risque politique et financier à garantir seuls les SIG est réel. Mais si vous avez, au sein du Conseil municipal, la volonté d'allouer 350 millions – alors que vous rechignez, peut-être à juste titre, à poser 120 millions dans la caisse – si vous avez cette volonté-là, Mesdames et Messieurs qui êtes notamment attentifs aux comptes, aux états financiers, à la santé financière de la Ville, eh bien, faites une proposition! Votez le fait que dans les actifs de la Ville on inscrive la garantie, à nous seuls, des 350 millions pour les SIG.

S'agissant des contreparties, il est vrai qu'elles pourraient être intéressantes. La proposition est venue de notre collègue Rémy Pagani; c'est une proposition

intelligente, mais elle est venue trop tard. Il n'y aura pas de discussion au sein des SIG sur cette excellente proposition, au motif que l'Etat n'entrera pas en matière. Alors, quelle garantie aurons-nous, une fois que nous aurons inscrit 350 millions en pied de bilan, que le partenaire principal, à savoir l'Etat – qui ne souhaite pas accorder la garantie de déficit aux SIG – sera d'accord d'amortir ces 350 millions, via des investissements spécifiques Ville de Genève? Nous n'avons aucune garantie que l'Etat sera d'accord. Si vous voulez prendre ce risque-là, qui pèse quand même 350 millions, vous avez la capacité de le prendre. Vous pouvez décider de grever potentiellement, à moyen ou long terme, l'état financier de la Ville de 350 millions.

Lorsque vous dites que vous avez le temps, assez de temps, pour faire un tour en commission, pour avoir l'ensemble des réponses, je ne suis pas de cet avis. Je ne pense pas que vous ayez du temps et je le déplore, parce que ce temps, qui vous manque peut-être, manque à d'autres. Vous le savez, cela a été rappelé dans le débat, au mois de juin 2013 nous devons déposer devant l'autorité cantonale de surveillance le nouveau plan de prévoyance de la CAP. Nous devons le faire en ayant voté la délibération, à l'instar des autres communes, après un passage au conseil d'administration des SIG et en tenant compte d'un potentiel, voire d'un probable référendum. Nous n'avons donc pas tellement de temps. Si nous déposons un projet au mois de mai ou au mois de juin et qu'un référendum se concrétise, nous n'aurons alors pas assez de temps.

Monsieur Amaudruz, vous disiez que 2052, c'est loin. Oui, vous avez raison, sauf qu'au 1^{er} janvier 2014, soit quasiment après-demain, la personnalité juridique de la CAP devra être une réalité. Aussi, le Conseil administratif ne pense pas que nous ayons beaucoup de temps devant nous. Preuve en est le débat ici: le premier débat n'est même pas terminé et il a duré quatre heures.

J'en viens à la question très intéressante abordée par M. Vanek, qui disait qu'il y avait d'autres solutions. M. Vanek a entièrement raison. Il y avait d'autres solutions, mais elles n'ont pas reçu un accueil favorable de la part du comité de gestion. Aujourd'hui, la Ville de Genève a une liberté, c'est celle de ne pas accepter le nouveau plan de prévoyance ni la personnalité juridique et, *in fine*, de sortir de la CAP. Certes, il nous resterait peu de temps et cela coûterait très cher, mais nous avons toujours, vous avez toujours, Mesdames et Messieurs, cette possibilité. Quant à proposer d'autres solutions, notamment le relèvement de 2 points des cotisations, oui, certes, mais cela n'a pas été proposé. Pour la Ville, c'était un coût de 9,5 millions, mais c'était aussi beaucoup d'argent pour les autres partenaires, qui n'ont pas souhaité, en tant qu'employeurs, mettre cet argent sur la table. Il n'y a pas eu de consensus sur cette proposition, qui a été faite, je le rappelle, à un moment où il y avait un autre taux technique et d'autres bases techniques.

Si je reprends la proposition d'il y a cinq ou six ans, avec les bases techniques VZ 2010 et le taux technique à 3,5%, ce ne serait pas 9,5 millions qu'il faudrait déboursier chaque année sur le compte de fonctionnement de la Ville, mais à peu près 31,5 millions. Etes-vous prêts, Mesdames et Messieurs, à voter chaque année 31,5 millions à charge du budget de la Ville? Je ne suis pas certaine que, dans cette salle, il y ait une majorité pour voter cela. Alors, oui, il y a certainement d'autres propositions très intéressantes, très intelligentes, mais elles n'ont pas recueilli de consensus. Ce dossier n'est pas uniquement un dossier Ville de Genève. Il concerne 43 communes et les SIG, et l'enceinte paritaire n'a pas validé d'autres propositions...

Le président. Il vous faut terminer, Madame la vice-présidente...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Finalement, sur l'âge de la retraite, le Conseil administratif entend bien les propos du Parti libéral-radical, d'Ensemble à gauche et d'autres dans cette enceinte. Cela dit, les négociations que d'aucuns disent ne pas avoir débuté ont débuté il y a six mois, Monsieur Vanek. Peut-être n'en avez-vous pas été informé, c'est dommage, mais elles ont débuté. Le Conseil administratif ne pense pas que, s'agissant de la CAP, vous deviez, nous devons, Conseil administratif et Conseil municipal, mener des négociations qui aujourd'hui se mènent entre partenaires sociaux. Le Conseil administratif a besoin de temps, notamment pour le corps uniformé du SIS. Les négociations ont débuté il y a une semaine, sous la houlette de notre collègue Guillaume Barazzone. La sérénité et le pragmatisme voudraient que, les uns et les autres, vous laissiez le temps à notre nouveau collègue, et à moi-même pour le reste du personnel, de terminer ces négociations qui ont débuté il y a six mois. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que vous avez voté tout à l'heure une motion d'ordre: «A l'issue de la prise de parole des conseillers municipaux inscrits, le président organise les débats afin que chaque article de la proposition soit débattu et voté dans l'ordre où ils sont présentés, avec les amendements y afférents.»

Nous avons décidé que nous allions ouvrir le débat sur chaque amendement, toujours en premier débat; ensuite nous ferons une pause de quinze minutes,

avant de procéder aux votes, en deuxième débat. A moins, évidemment, que vous votiez le renvoi en commission, qui a été formellement demandé et que je mets aux voix...

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 52 non contre 18 oui.

Le président. Nous sommes saisis à l'instant d'une motion d'ordre des Verts que je vous lis: «Clôture du débat selon l'article 68, alinéa 3, du règlement.» Cet alinéa 3 prévoit, en cas de clôture du débat, une prise de parole de dix minutes pour les groupes qui ne se seraient pas encore exprimés... (*Exclamations et rires.*) Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 24 non (3 abstentions).

Le président. Vous avez accepté la clôture du débat. Après la motion d'ordre qui demandait de discuter de chaque amendement, cette dernière motion d'ordre prévoit deux minutes de parole par groupe qui s'est déjà exprimé. La parole est à M. Vanek... (*Exclamations.*) M. Vanek a droit à deux minutes, il était inscrit...

M. Pierre Vanek (EàG). Monsieur le président, pouvez-vous éclairer ma lanterne? Après les travaux bâclés en commission, je trouve que boucler ce débat à coups de deux minutes par groupe est parfaitement scandaleux! Cela dit, nous avons entendu dans cette salle une série de propos que j'entends démentir. Tout d'abord, le Mouvement citoyens genevois, par la bouche de Daniel Sormanni, se plaignait qu'avec notre position nous figions la négociation, rejoignant Grégoire Carasso, du Parti socialiste, qui disait qu'il fallait laisser la négociation se faire, se tenir en dehors et ne pas s'exprimer. *In fine*, c'est la même position.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, la négociation avec les partenaires sociaux sur la question de l'âge de la retraite, notamment, a eu lieu dans le cadre de l'acceptation du statut du personnel. C'est à ce statut du personnel que les syndicats et la commission du personnel se réfèrent pour exiger le maintien de l'âge de la retraite à 62 ans... (*Exclamations.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, chaque groupe a droit à deux minutes, alors on s'écoute! Poursuivez, Monsieur Vanek!

M. Pierre Vanek. J'en viens à l'information fournie par Rémy Pagani, selon laquelle les SIG seraient prêts, le cas échéant, à apporter 350 ou 400 millions à la Ville de Genève, dans le cadre d'une convention et d'un fonds qui permettrait des investissements de la Ville de Genève: il est parfaitement scandaleux de ne pas prendre en compte cette proposition. Alberto Velasco disait qu'en dernière instance on paierait de toute façon, et la teneur de l'intervention de M^{me} Salerno allait dans le même sens... (*Exclamations.*) C'est un mensonge! La garantie que nous apporterions ne nous coûterait rien et permettrait d'épargner aux citoyens, aux clients des SIG, à la collectivité, une dépense inconsidérée de centaines de millions de francs.

En l'occurrence, c'est la teneur de l'amendement que nous proposons. Nous ne proposons pas de voter cette garantie les yeux fermés, mais de donner mandat au Conseil administratif pour négocier sur cette question... (*Protestations.*)

Le président. C'est terminé, Monsieur Vanek...

M. Pierre Vanek. Je finis en une phrase. En commission, nous avons auditionné Pittet Associés, à la demande du Parti libéral-radical, et M. David Pittet nous a dit qu'il ne comprenait pas l'absurde proposition de recapitaliser à 100% la part des SIG dans la CAP.

M. Denis Menoud (MCG). Je trouve totalement scandaleuse l'attitude du père fouettard des Verts, toujours en train de tuer le débat, sans jamais prendre la parole. Vous êtes un pauvre crétin, Monsieur, laissez-moi vous le dire! (*Protestations.*) Exactement, et je persiste: vous êtes un pauvre crétin... (*Huées.*)

Le président. Monsieur Menoud, cessez...

M. Denis Menoud. Et je ne m'excuserai pas, parce que c'est une honte! On parle de 120 millions et vous voulez fermer la bouche aux gens... C'est une honte, c'est un déni de démocratie... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Menoud, vous n'avez plus de micro, attendez un instant! Je vous demande d'abord de vous adresser au président et, ensuite, de mesurer vos termes. Poursuivez!

M. Denis Menoud. Je mesure ma langue: elle ne mesure pas dix centimètres, et elle n'est pas fourchue comme certaines langues en face! (*Brouhaha.*) Cela dit, nous ne voterons aucun amendement, vu la confusion actuelle, sauf les deux amendements que nous proposons. A l'article 4, nous souhaitons indiquer que la Ville ne verse pas d'argent mais accorde une garantie financière, point barre! Et si cet amendement n'est pas accepté, nous proposons de modifier l'article 5, afin d'étaler ce paiement.

Le président. Mesdames et Messieurs, je n'ai pas entendu ce qui aurait été dit à l'un des conseillers par M. Menoud... Nous verrons donc cela plus tard.

M. Olivier Fiumelli (LR). Effectivement, les esprits s'échauffent et je crois qu'il est temps de conclure, car tout a été dit ce soir. Je rappellerai juste la position du Parti libéral-radical. Techniquement, c'est un bon projet et le comité de gestion de la CAP a fait un excellent travail en nous présentant cette proposition. Malheureusement, politiquement, elle ne nous convient pas. D'abord, il est inacceptable pour nous de simplement transmettre cette dette de 120 millions aux générations futures. Nous voulons qu'on finance ces 120 millions sur dix ans. Je le dis clairement: si cette solution n'est pas acceptée ce soir, nous reviendrons sur le sujet lors des prochains débats budgétaires, pour faire en sorte que la Ville finance ces 120 millions elle-même et ne les transmette pas aux générations futures.

Ensuite, les engagements de M^{me} Salerno s'agissant des négociations avec le personnel vont dans le bon sens, mais ils sont quand même insuffisants. Nous maintenons donc notre amendement qui dit que les statuts de la fonction publique doivent être modifiés, qu'il doit y avoir une proposition de modification dans le courant de cette année.

M. Pascal Holenweg (S). Je ne vais pas intervenir sur le fond parce qu'il est rigoureusement absurde et pratiquement impossible d'intervenir sur le fond en deux minutes. Je ne dirai qu'une chose: quelle que soit la qualité du débat, quels que soient les reproches qu'on puisse faire à tel ou tel débat, toute limitation de ce débat limite la légitimité de la décision. On peut être fatigué par un débat, on peut trouver que les interventions des uns ou des autres ne sont pas de la qualité espérée, il n'en reste pas moins que, chaque fois qu'on limite le temps du débat et les possibilités d'intervention, c'est le débat lui-même et donc la décision prise au terme de ce débat qui perdent de leur légitimité. Quant à moi, je réclamerai de toute façon le troisième débat, puisque le deuxième débat ne sera qu'une parodie!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il n'est pas étonnant que les extrêmes pratiquent cette espèce de prise d'otage en matière de parole, provoquant ainsi des excès en tous sens. Pour notre part, nous aimerions avoir des débats sereins dans cet hémicycle, mais nous constatons que ce n'est pas possible... Je me félicite que cet objet ne soit pas retourné à la commission des finances, à entendre les remarques déplacées de certains membres de ce parlement. Lorsque M. Menoud traite l'un des participants à cette séance de «crétin»... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Menoud, veuillez au moins vous taire! Je n'ai pas entendu le mot, mais il a apparemment été entendu par d'autres... Alors, vous vous absteniez d'intervenir!

M. Jean-Charles Lathion. Moi-même, j'ai dû intervenir en commission des finances pour modérer ses propos, alors qu'il avait traité d'escrocs des hauts fonctionnaires de la Ville de Genève! Là, on dépasse les bornes et le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas faire revivre de tels moments aux personnes auditionnées. Par conséquent, nous nous félicitons de la décision prise. Nous sommes prêts à voter cette proposition, tout en donnant le temps à nos magistrats de négocier en ce qui concerne certains corps de métier, notamment le SIS qui connaît une pénibilité particulière. D'autres cas méritent sans doute d'être étudiés avec un peu plus d'attention, puisqu'il y a des métiers pénibles en Ville de Genève, qui ne peuvent pas être comparés aux métiers de l'administration proprement dite.

Enfin, nous soutiendrons les amendements proposés au nom de l'Entente par le Parti libéral-radical, parce qu'ils précisent les actions et les positionnent dans certaines limites. Je pense que notre parlement doit se déterminer quant à l'âge de 64 ans et à la façon de financer ces 120 millions.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ici la porte-parole des «crétins» Verts qui vous parle... Chers conseillères et conseillers municipaux, je voudrais vous rappeler que, lorsqu'un groupe, quel qu'il soit, fait une proposition, à partir du moment où elle est votée par une majorité, elle appartient à l'ensemble de ce Conseil municipal! Je suis satisfaite que notre motion d'ordre ait été acceptée, puisque, à une heure tardive, certains perdent la maîtrise de leurs propos.

S'agissant des amendements, hormis celui du Conseil administratif portant sur la durée des mandats et qui est de nature formelle, nous ne pourrions pas y souscrire, pour les raisons évoquées notamment par le Parti socialiste. En effet, il s'agit de laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil administratif, de laisser les négociations se dérouler et de ne pas interférer dans ces dernières par des amendements divers et variés, les thématiques étant déjà assez compliquées.

De plus, nous savons que nous recevrons des propositions suite à ces négociations. A ce moment-là, nous aurons largement l'occasion d'en débattre en commission et en séance plénière. S'agissant des SIG, M^{me} Salerno a été assez claire, je n'y reviendrai pas, pas plus que sur le financement des 120 millions. Je conclurai en disant qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre!

Deuxième débat

M. Christian Zaugg (EàG). Monsieur le président, notre groupe demande le vote nominal pour tous les amendements ainsi que pour le vote final.

Le président. Il en sera fait ainsi. En deuxième débat, je vais faire voter la délibération article par article. Chaque amendement sera voté à l'appel nominal.

L'article premier est accepté sans opposition.

Le président. En lien avec l'article 2, nous avons un amendement présenté par le Conseil administratif, qui modifie l'article 8, alinéa 4, du projet de statuts de la CAP: «La durée ordinaire des mandats est de 5 ans, renouvelables deux fois. Les deux CPI fixent les modalités de désignation, d'élection et de fin des mandats par règlement.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (55 oui et 14 abstentions).

Ont voté oui (55):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Benaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG),

M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (14):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Pierre Vanek (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Toujours à l'article 2, nous avons un amendement présenté par Ensemble à gauche, signé par MM. Pierre Vanek et Pierre Gauthier. Je vous lis les quatre alinéas de cet amendement:

«¹ Les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération, sont approuvés sous réserve des dispositions prévoyant ou impliquant la capitalisation complète de la caisse de pension interne (CPI) «Services industriels de Genève».

»² Le Conseil administratif est chargé de conclure un accord dans les meilleurs délais avec les Services industriels de Genève (SIG) en ce qui concerne l'apport d'une garantie de la Ville de Genève qui permette, en conformité avec les exigences du droit fédéral, le maintien du régime de capitalisation partielle pour la CPI des SIG.

»³ La garantie de la Ville de Genève prévue à l'alinéa 2 devra faire l'objet d'une rémunération ou contrepartie financière équitable de la part des SIG, qui échappent ainsi à l'obligation de recapitalisation intégrale de leur caisse de pension, qui pourra maintenir un régime de répartition équivalent à celui des autres collectivités publiques genevoises.

»⁴ Le Canton et les communes pourront être associés, s'ils le demandent, à la garantie prévue à l'alinéa 2 et à la contrepartie ou rémunération prévue à l'alinéa 3, mais leur participation n'est pas une condition.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 12 oui (1 abstention).

Ont voté non (57):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (12):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

S'est abstenu (1):

M. Denis Menoud (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanerret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Les articles 2 et 3 sont acceptés sans opposition.

Le président. A l'article 4, nous avons un amendement de MM. Menoud, Sormanni et Medeiros, qui modifie ainsi la teneur de l'article:

«Art. 4. – *Il est accordé une garantie financière de 119 509 223 francs correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.*»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 52 non contre 13 oui (4 abstentions).

Ont voté non (52):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genechand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR),

M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (13):

M. Thomas Bläsi (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (4):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

L'article 4 est accepté sans opposition.

Le président. A l'article 5, nous avons plusieurs amendements. Le premier est signé par M. Bertinat, pour l'Union démocratique du centre, et vise à supprimer la fin de l'article:

«Art. 5. – La dépense prévue à l'article 4 sera financée par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 31 oui (3 abstentions).

Ont voté non (35):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S),

M. Julien Cart (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (31):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (3):

M. Jean-François Caruso (MCG). M. Laurent Leisi (MCG). M. Denis Menoud (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Toujours à l'article 5, un amendement du Mouvement citoyens genevois, signé par MM. Sormanni et Menoud, modifie ainsi l'article 5:

«Art. 5. – La dépense prévue à l'article 4 sera financée par une économie équivalente *et/ou* par des mesures d'efficience, clairement identifiées dans les budgets des exercices 2014 à 2052 de la Ville de Genève.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 33 oui (1 abstention).

Ont voté non (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (33):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

S'est abstenu (1):

M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay

(HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Le troisième amendement à l'article 5 est présenté par l'Entente et vise une nouvelle formulation de cet article:

«*Art. 5. – La dépense prévue à l'article 4 sera financée par une économie équivalente et/ou par des mesures d'efficacité, clairement identifiées dans les budgets des exercices 2014 à 2023 de la Ville de Genève.*»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 18 oui.

Ont voté non (50):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (18):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP),

M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

L'article 5 est accepté sans opposition.

Le président. Un autre amendement de l'Entente vise à ajouter un article 5 bis nouveau:

«*Art. 5 bis (nouveau).* – L'apport extraordinaire mentionné à l'article 4 n'est pas versé à la CAP tant que le Conseil administratif n'a pas déposé auprès du Conseil municipal une proposition visant à modifier l'article 38 du statut du personnel de la Ville de Genève pour faire passer l'âge de la retraite des employées et des employés de la Ville à 64 ans.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 34 non.

Ont voté oui (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Lionel

Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Ont voté non (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanerret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Les articles 6 et 7 sont acceptés sans opposition.

Le président. Nous avons reçu un amendement de MM. Vanek et Gauthier en vue d'introduire un article 8 nouveau, l'actuel article 8 devenant l'article 9. Je mets aux voix séparément les quatre alinéas de ce nouvel article 8. Le premier est ainsi libellé:

«¹ Il réaffirme que le statut du personnel de la Ville de Genève, voté le 29 juin 2010 par le Conseil municipal après négociation avec les partenaires sociaux, et entré en vigueur le 31 décembre 2010, a valeur contractuelle pour la Ville de Genève en tant qu'employeur et que ce statut ne saurait être modifié unilatéralement par la Ville sans nouvel accord avec les partenaires sociaux.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 24 oui (6 abstentions).

Ont voté non (38):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Ont voté oui (24):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Je mets aux voix l'alinéa 2 du nouvel article 8 proposé par Ensemble à gauche:

«² Il demande au Conseil administratif de négocier et de mettre au point avec les représentant-e-s du personnel des mesures compensatoires directes prises en charge par la Ville, par rapport à l'introduction du nouveau plan de prestations de la CPI «Ville de Genève» respectant les dispositions du statut du personnel.

»Ces mesures doivent notamment permettre le maintien, sans baisse de rente, d'un âge de la retraite à 62 ans pour tous les employé-e-s de la Ville affiliés à la CAP qui le désirent, comme cela découle de l'article 38, alinéa 1, du statut du personnel.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 13 oui.

Ont voté non (56):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (13):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au vote de l'alinéa 3 de cet article 8 nouveau proposé par Ensemble à gauche:

«³ En ce qui concerne le personnel du SIS, le Conseil administratif doit garantir le respect de l'art. 112 du statut du personnel qui prévoit les conditions de sa cessation d'activité anticipée, eu égard aux conditions spécifiques de l'exercice de leur profession et aux contraintes qui en découlent. Toute modification des conditions de cette cessation d'activité ne saurait avoir lieu unilatéralement sans accord de la commission du personnel interne du SIS.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 22 oui (11 abstentions).

Ont voté non (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-

Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Ont voté oui (22):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (11):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve),

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Je vous lis maintenant l'alinéa 3 bis de cet article 8 nouveau, également déposé par Ensemble à gauche:

«^{3 bis} Par analogie, l'alinéa 3 s'applique au personnel de la Ville de Genève tel que décrit à l'article 115, alinéa 11, du statut du personnel LC 21 151.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 55 non contre 12 oui (1 abstention).

Ont voté non (55):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (12):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

S'est abstenu (1):

M. Pascal Holenweg (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le président. Enfin, nous passons au vote de l'alinéa 4 de l'article 8 nouveau proposé par Ensemble à gauche:

«⁴ Le Conseil administratif est chargé d'aboutir, dans les meilleurs délais, à une solution négociée conforme aux dispositions du statut du personnel (art. 115, al. 12 et art. 55, al. 2) concernant l'établissement d'un plan de prévoyance correct pour les temps partiels et les auxiliaires qui ne pourraient pas être affiliés à la CAP, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures d'encouragement à la retraite anticipée.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 14 oui (9 abstentions).

Ont voté non (47):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Ont voté oui (14):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (9):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti

(Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeaneret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Les articles 8 à 11 sont acceptés sans opposition.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 40 oui contre 17 non (11 abstentions).

Ont voté oui (40):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Ben-naim (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté non (17):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent

Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (11):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve),

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), h) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – La création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but «d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité» est approuvée.

Art. 2. – Les statuts de la Fondation intercommunale CAP, faisant partie intégrante de la présente délibération, sont approuvés.

Art. 3. – Il prend acte que les employées et employés de la Ville de Genève resteront affiliés à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et les autres communes genevoises».

Art. 4. – Il est ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 119 509 223 francs correspondant à l’apport extraordinaire prévu à l’article 31 des statuts de la CAP.

Art. 5. – La dépense prévue à l’article 4 sera financée par une économie équivalente sur d’autres rubriques de charges ou par des revenus supplémentaires équivalents, voire par la fortune nette.

Art. 6. – L’apport extraordinaire mentionné à l’article 4 n’est pas versé à la CAP tant que le Conseil administratif n’a pas déposé auprès du Conseil municipal une proposition visant à modifier l’article 38 du statut du personnel de la Ville de Genève pour faire passer l’âge de la retraite des employées et employés de la Ville à 64 ans.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à émettre des emprunts publics ou d’autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu à l’article 4.

Art. 8. – La dépense prévue à l’article 4 sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur le groupe de comptes 304 «Caisses de pensions et de prévoyance», cellule 1301000 «Divers RH», politique publique 05 «Administration générale».

Art. 9. – Le règlement de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises» relatif au financement et à la garantie de la prévoyance est approuvé.

Art. 10. – Il approuve, à ce titre, que la Ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises» proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs/ves et pensionné-e-s et aux engagements qui la concernent, prévus à l’article 5, alinéa 3, lettres c) et d), des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan.

Art. 11. – Il prend acte que le règlement de prévoyance de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises» sera appliqué.

Art. 12. – Il demande au Département de l’intérieur, de la mobilité et de l’environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu’il puisse être présenté par le Conseil d’Etat au Grand Conseil.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, nous demandons le troisième débat.

Le président. Je rappelle que la tenue du troisième débat doit être acceptée par le tiers de l'assemblée. J'entends que le vote nominal est demandé, nous passons au vote.

Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est refusé par 47 non contre 23 oui.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

Ont voté non (47):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (23):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jean-

neret (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

4. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

5. Interpellations

Néant.

6. Questions écrites

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée. Je vous remercie pour la tenue de ces débats, mis à part un incident dont nous verrons comment le prendre en compte. Nous n'avons pas entendu, ici au bureau, les termes utilisés, mais ils nous ont été rapportés.

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4422 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4422 |
| 3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2012 concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP) ainsi que l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 119 509 223 francs visant à financer à titre exceptionnel l'augmentation des engagements de prévoyance induite par la diminution du taux technique de 4,0% à 3,5% s'agissant des effectifs de la Ville de Genève assurés auprès de la CAP, telle que prévue à l'article 31 des nouveaux statuts de la CAP (PR-998 A/B/C/D). Suite du premier débat | 4422 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux | 4485 |
| 5. Interpellations | 4485 |
| 6. Questions écrites | 4485 |

Le mémorialiste:
Ramzi Touma